COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



PLAN LOCAL D'URBANISME



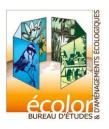




DIAGNOSTIC COMMUNAL

ETAT D'AVANCEMENT Février 2023

Affaire suivie par : Christine KRIEGEL



SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE PLU ?	3
A. LES TEXTES DE PORTEE GENERALE	3
B. LES ACTEURS DU PLU	
C. LA PROCEDURE DU PLU	
D. LE CONTENU DU PLU	
LE PROJET COMMUNAL	8
I ERE PARTIE : CONTEXTE	
A. POSITIONNEMENT COMMUNAL	
I. Situation géographique	
II. Structures intercommunales	7
In otractares meer communication	
B. ARTICULATION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS	
COMMUNAUX	13
I. Les documents entraînant une compatibilité	
II. Les documents et données de référence	
III. Les documents à prendre en compte	20
2 ^{EME} PARTIE: SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	22
A. DEMOGRAPHIE	22
B. DIAGNOSTIC URBAIN	23
I - Evolution Chronologique du bâti	23
II - Typologie et formes urbaines	
III - Analyse des densites	
III - Caractéristiques des logements	
C. ACTIVITES	
D. PATRIMOINE ET URBANISME	
I – Carte d'etat major (1820-1866)	
II - Patrimoine local	
III – PLU en vigueur	
IV – Programme Local de l'Habitat	
E. EQUIPEMENTS ET SERVICES	
F. LIAISONS DOUCES	36
G. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT	
H. CONSOMMATION FONCIERE	
I. DENSIFICATION	
J. BESOIN EN LOGEMENTS	43
3 ^{EME} PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	45
A. LE MILIEU PHYSIQUE	45
I – La géologie	45
II - La Topographie	
III – Contexte Hydrographique et hydrologique	
D LEMILIEUNATUREI ET LE PAVEACE	
B. LE MILIEU NATUREL ET LE PAYSAGE	
I – L'Occupation du solII – Faune et flore remarquables	
III – Faune et flore remarquables	
IV – Inventaires Patrimoniaux et espaces Protégés	
.,	



C. LES RISQUES	68
I.Risques naturels	
II. Les risques technologiques	
ANNEXE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	82
A ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	82
I. Démographie - Population	82
II. L'offre de logements	
III. Les Activités économiques, le Tourisme et les loisirs	90
IV. Les équipements communaux et les services	

QU'EST-CE QUE LE PLU?

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de planification qui va

- organiser l'évolution des constructions du village
- prendre en compte les besoins et les projets (habitat et activités)
- contribuer à la préservation du milieu naturel

Le PLU permet une vision d'avenir et une organisation du territoire.

La planification devient indispensable à l'heure actuelle dans le contexte intercommunal et règlementaire : les lois Grenelle I et Grenelle II, en particulier.

A. LES TEXTES DE PORTEE GENERALE

La loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, complétée par

La Loi UH: Urbanisme et habitat du 5 juillet 2003

Cette loi a introduit la notion de développement durable et de démocratie participative (concertation avec la population) dans les PLU.

La loi ENE : portant Engagement National pour l'Environnement "Grenelle 2", promulguée le 12 juillet 2010.

3 axes politiques majeurs:

- I Des politiques urbaines plus cohérentes à l'échelon local, intercommunal et régional.
- 2- La prise en compte des déplacements et la recherche d'un nouvel urbanisme de centralité tentant d'éviter le gaspillage économique, foncier et social.
- 3- La contribution à la mixité urbaine et sociale avec un renforcement de la participation du public.

La loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (n°2014-366, du 24 mars 2014, JO du 26 mars 2014) et pour l'essentiel de ses dispositions, cette loi a une application immédiate.

Elle poursuit deux objectifs :

- stimuler l'effort de construction pour remplir l'engagement du gouvernement de construire 500 000 logements par an (dont 150 000 logements sociaux);
- lutter contre l'étalement urbain pour préserver les espaces naturels et agricoles, ce qui nécessite de "densifier la ville".



B. LES ACTEURS DU PLU

LES ELUS

Les élus ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de l'élaboration y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les choix politiques qui engagent l'avenir du territoire.

LE BUREAU D'ETUDES

Un bureau d'études a été retenu pour accompagner les élus et élaborer les pièces du dossier.

LA POPULATION

La population est associée à la démarche d'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation.

Il n'y a pas de cadre imposé à cette concertation, les élus sont libres d'en définir les modalités.

LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les personnes publiques associées : le regard institutionnel Certaines institutions sont associées à l'élaboration du document (l'Etat, la Région et le Conseil Départemental, les chambres consulaires, etc)

C. LA PROCEDURE DU PLU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prescrit l'élaboration du PLU et fixe les modalités de la concertation de la population

La décision est notifiée au Préfet, au président du Conseil Départemental, à l'établissement public chargé de la mise en œuvre du SCoT, à l'autorité organisatrice des transports, à l'organisme de gestion des Parcs Naturels Régionaux s'il y a lieu, aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture, les sections régionales de la conchyliculture s'il y a lieu, ainsi que les collectivités territoriales limitrophes pour les communes frontalières.

Affichage en mairie et insertion dans la presse

ETUDES

La phase des études préalables à l'établissement du projet de PLU est engagée. Une très large concertation est mise en place : c'est durant cette période que se déroule la concertation préalable avec le public, selon les modalités fixées par la délibération prescrivant le PLU. Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population, avis venant nourrir la réflexion des urbanistes. Elle n'a pas vocation à présenter le projet de PLU. À leur demande, les personnes publiques sont consultées au cours de l'élaboration du projet de PLU. Il en est de même des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) limitrophes compétents en matière d'urbanisme, des maires des communes voisines, du président de l'établissement public en charge du

SCOT dont la commune est limitrophe le cas échéant. Le maire peut, s'il le souhaite, recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat, de déplacements.

Les habitants peuvent s'exprimer dans le **registre de concertation**, disponible en mairie.

Les documents du projet seront mis en place en mairie au fur et à mesure de l'avancement des études et une ou plusieurs rencontres avec le public seront organisées pour échanger sur le projet.

Deux mois minimums avant l'arrêt du projet, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables.

ARRET PLU EN CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU Le projet est alors soumis pour avis aux personnes associées à son élaboration. Ces personnes donnent un avis dans la limite de leur compétence et dans un délai de trois mois à partir de la date d'arrêt du projet de PLU. En cas d'absence de réponse au terme de ce délai de trois mois, leur avis est considéré comme favorable.

Un Dossier est soumis pour avis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

ENQUETE PUBLIQUE

Le projet, auquel les avis sont annexés, est soumis par le maire à enquête publique (loi Bouchardeau) pendant un mois. Pour ce faire, le maire saisit le président du tribunal administratif dont il dépend. Ce dernier désigne alors un commissaire-enquêteur ou une commission d'enquête.

Les habitants peuvent faire part de leurs remarques sur le PLU et rencontrer le commissaire enquêteur ou lui écrire

APPROBATION DU PLU en CONSEIL MUNICIPAL

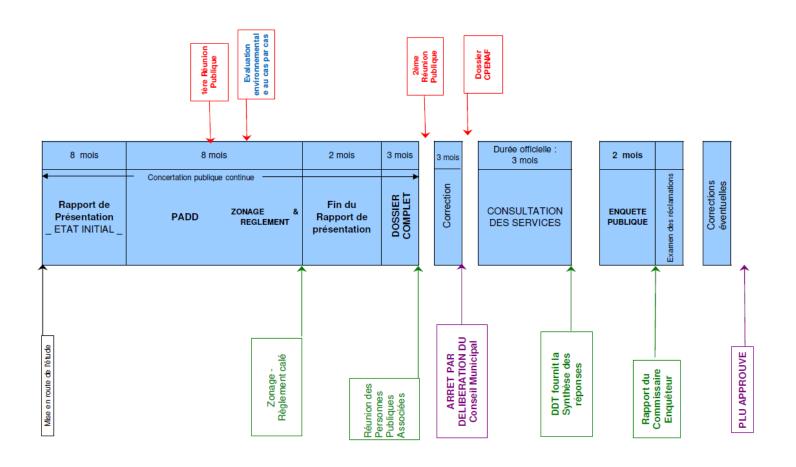
Le projet, éventuellement modifié suite à l'enquête publique, est approuvé par délibération du conseil municipal.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public.

Dans les communes non couvertes par un SCOT, il devient exécutoire seulement un mois après sa transmission au préfet, si celui-ci n'a pas notifié à la commune par lettre motivée des modifications à apporter. Dans ce cas, il ne devient exécutoire qu'une fois la délibération approuvant les modifications demandées publiée et transmise au préfet.

Le PLU servira de référence à l'instruction des permis de construire.

Les principales étapes de l'élaboration du PLU



D. LE CONTENU DU PLU

DOCUMENT EXPLICATIF

Le rapport de présentation comprend un **diagnostic détaillé** du territoire permettant d'en identifier les **enjeux**, d'expliquer les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

DOCUMENT POLITIQUE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présente sous forme d'un **document simple, court et non technique**, le projet d'urbanisme et d'aménagement à long terme, retenu par la commune.

Il exprime donc le **projet politique** de la commune pour les 10-15 ans à venir. Il formule les **choix communaux** en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de l'espace... issus des conclusions du diagnostic territorial. Ces choix se traduiront dans le règlement et le plan de zonage du PLU

DOCUMENT REGLEMENTAIRE

La traduction règlementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires

- le plan de zonage ou règlement graphique, qui délimite les différentes zones,
- le règlement écrit avec des dispositions générales et spécifiques à chaque zone,
- les **orientations d'aménagement et de programmation** qui précisent l'organisation de certains secteurs.

DOCUMENT INFORMATIF

Les annexes comprennent un certain nombre d'**indications ou d'informations** prises en compte dans le PLU comme les Servitudes d'Utilité Publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...



LE PROJET COMMUNAL

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juin 1993 par délibération du Conseil Municipal. Une révision du PLU a été engagé le 26 mars 2002 et approuvé le 29 avril 2005.

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme par DCM du 29 janvier 2021.

Cette révision s'inscrit dans le cadre du bilan à faire au bout de 9 ans, institué par la loi ALUR. De plus, le PLU en vigueur, a permis de réaliser un certain nombre de constructions mais les secteurs encore disponibles doivent être repensés pour permettre un développement harmonieux.

De plus, la révision du SCOT ayant été approuvé en novembre 2020, le PLU doit être compatible avec les orientations du PLU.

Le PLU devra

- tenir compte des principales contraintes présentes sur le territoire communal,
- et aussi **intégrer les nouvelles préconisations** liées à l'application du Grenelle de l'environnement, de la loi ALUR, de la loi ASAP et de la Loi Climat et Résilience.



I^{ERE} PARTIE : CONTEXTE

A. POSITIONNEMENT COMMUNAL

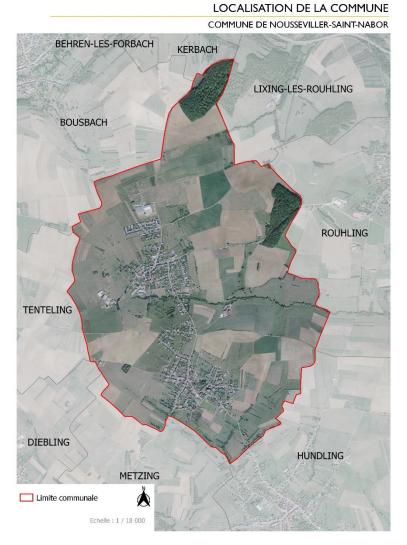
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est une commune de 1202 habitants (donnée INSEE 2018) située entre Sarreguemines et Forbach au Nord-Est du département de la Moselle.

Elle se trouve à environ 25 km de Sarreguemines et de Sarrebourg.

La commune est desservie par la RD31B qui permet de rejoindre la RD31BIS (voie rapide reliant Grosbliederstroff à Forbach) et la RD 81 qui permet de relier Grosbliederstroff à Metzing.

La commune est composée de deux villages : Nousseviller-Saint-Nabor et Cadenbronn.



Commune	NOUSSEVILLER-SAINT- NABOR Stiring-Wendel Forbach-Boulay-Moselle Communauté d'Agglomération de			
Canton	Stiring-Wendel			
Arrondissement	Forbach-Boulay-Moselle			
Communauté de communes	Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France			
Schéma de Cohérence Territoriale	SCOT du Val de Roselle			
Nombre d'habitants	I 202 habitants			
Superficie	613 ha			

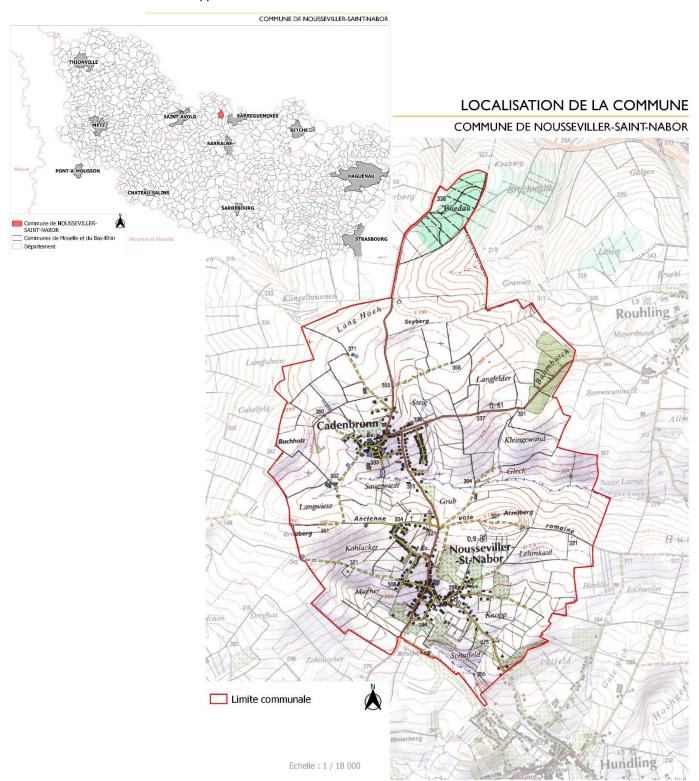


DONNEES GENERALES

Les communes limitrophes sont au nombre de 7 :

- Bousbach, Kerbach et Lixing-lès-Rouhling au Nord;
- Rouhling à l'Est;
- Hundling, Metzing et Diebling au Sud;
- Tenteling à l'Ouest.

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR appartient au **Schéma de Cohérence Territorial du Val de Rosselle** approuvé le 5 mars 2012 et révisé le 20 octobre 2020.



II. STRUCTURES INTERCOMMUNALES

√ La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR fait partie de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France qui compte 21 communes dont la ville centre est Forbach et totalise environ 50 000 habitants. Située aux portes de l'Allemagne, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France jouit d'une situation géographique privilégiée. Son territoire dispose d'atouts solides en termes d'attractivité et de développement.



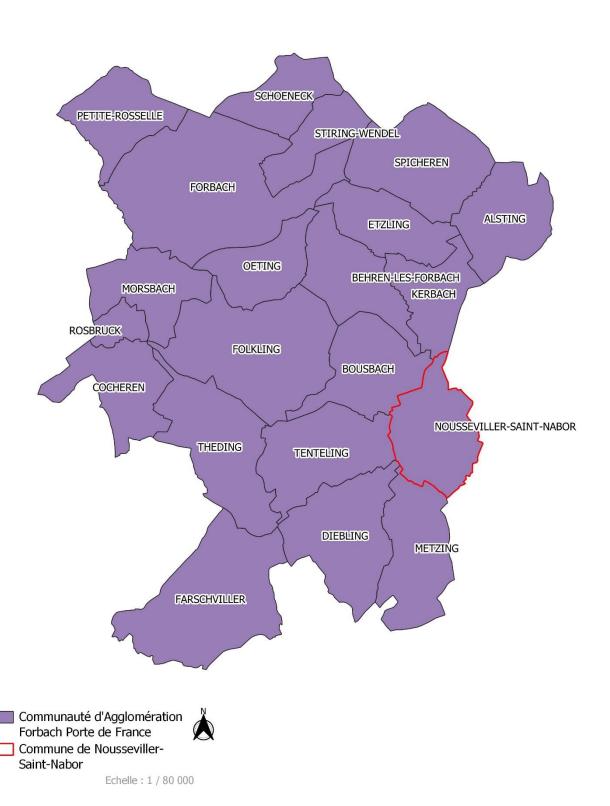
Les domaines de compétence obligatoires de l'intercommunalité concernent :

- ✓ L'Aménagement du territoire (Projet de Renouvellement Urbain) ;
- ✓ L'Environnement;
- ✓ La politique de la ville ;
- ✓ Le tourisme ;
- ✓ L'enseignement supérieur ;
- √ La coopération transfrontalière ;
- √ L'aménagement numérique.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE FRANCE

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



B. ARTICULATION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le PLU doit être compatible avec certains documents d'urbanisme, plans et programmes et prendre en compte d'autres.

Le schéma ci-dessous indique les documents que le PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR doit prendre en compte ou doit avoir une notion de compatibilité.

I. LES DOCUMENTS ENTRAINANT UNE COMPATIBILITE

I.I. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHIN-MEUSE (SDAGE RHIN-MEUSE)

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par le SDAGE Rhin-Meuse dont la révision a été approuvée en mars 2022.

Le PLU sera compatible avec les orientations du SDAGE.

1. 2. Le Plan de Gestion des Risques Inondations

Le PGRI constitue le volet « inondations » du SDAGE. Les deux comportent une partie commune : l'objectif 4 du PGRI et le thème 5A du SDAGE correspondant à la « Prévention du risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ».

Les plans de gestion des risques d'inondation sont ensuite déclinés, sur chaque TRI, par une stratégie locale qui définit plus précisément les objectifs et dispositions que se fixent les parties prenantes en matière de gestion des inondations pour assurer le développement durable de leur territoire.

Il s'agit d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, visant à réduire les conséquences négatives humaines et économiques des inondations. Cette déclinaison se traduit à travers une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Une stratégie locale de gestion des risques d'inondation est définie dans les territoires retenus comme Territoire à Risque Important (TRI).

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est inscrite dans le bassin hydrographique Rhin-Meuse, pour lequel le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est applicable depuis mars 2022.

1.3 Le Plan Regional de l'Agriculture Durable

Le plan régional de l'agriculture durable de Lorraine a été approuvé le 17 octobre 2013 par arrêté de M. le préfet de région.

Instauré par la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le PRAD est un document stratégique pour la mise en œuvre des politiques publiques menées par l'Etat en région pour permettre à l'agriculture de répondre à un triple défi alimentaire, environnemental et territorial. L'élaboration du PRAD de Lorraine a fait l'objet d'une large concertation menée avec la Région Lorraine et la profession agricole entre l'été 2012 et le printemps 2013.

Le PRAD est un document de coordination qui met en cohérence les textes stratégiques et d'orientation établis à l'échelle nationale et régionale dans le domaine agricole, notamment le Schéma régional climatair énergie (SRCAE) et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), issus du Grenelle de l'Environnement. Le PRAD est destiné à une diffusion large pour alimenter les réflexions de politiques publiques à l'échelle régionale et infra régionale.

Trois enjeux majeurs ont été fixés :

- Une agriculture lorraine créatrice d'emplois
- Une agriculture lorraine diversifiée et adaptable
- Une agriculture lorraine porteuse de projets et d'innovations

Le PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR devra être compatible avec les objectifs du PRAD de Lorraine.

I.4. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAL DE ROSSELLE

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui fixe des orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains, les zones à urbaniser et les espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements. Le SCOT est un outil de gestion harmonieuse des sols.

Le SCOT fixe le droit des sols de manière stratégique et oriente l'évolution du territoire pour les 10 à 15 prochaines années dans le cadre d'un projet d'aménagement et dans une perspective de développement durable.

Il permet une mise en cohérence des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales.

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est incluse dans le périmètre du SCOT du Val de Rosselle, approuvé le 5 mars 2012 et révisé le 20 octobre 2020.

Le PLU doit être compatible avec les orientations affichées dans ce document.

I.5. LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Outil d'aménagement du territoire instauré par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, connue en tant que Loi NOTRe (2015), le SRADDET définit sur le territoire régional les orientations stratégiques à la fois en matière d'aménagement du territoire, de transports et mobilité, de climat, de qualité de l'air, d'énergie, de biodiversité, d'eau, ou encore de gestion des déchets, etc. Il se substitue aux schémas régionaux sectoriels existants, tels que les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Il a été approuvé par le Préfet le 24 janvier 2020.

Élaboré par la Région dans un large esprit de concertation, il comporte 30 objectifs articulés principalement autour de deux axes de travail :

- changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires,
- dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté.

Ce schéma constitue désormais un **document de référence pour l'ensemble des collectivités** et acteurs de l'aménagement et du développement durable en Grand Est, permettant à notre région de relever les défis auxquels nous devrons collectivement répondre dans les années à venir.

Les **règles générales du SRADDET doivent être appliquées** par les documents et les acteurs ciblés règlementairement par le SRADDET.



A savoir:

- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et pour les territoires non couverts par un SCoT: les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou non, ou encore les Cartes communales → représentés dans la suite du document par SCoT (PLU)
- Les Plans de déplacement urbain → PDU
- Les Plans climat air énergie territoriaux → PCAET
- Les chartes de Parcs naturels régionaux → Charte PNR
- Les acteurs des filières déchets du fait de l'intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dans le SRADDET → Acteurs déchets

Extrait du fascicule du SRADDET

Les règles générales les plus fortes du SRADDET sont notamment les suivantes :

- adaptation au changement climatique,
- préservation de la biodiversité et des zones humides,
- limitation de l'imperméabilisation des sols,
- réduction de la consommation foncière...

Au niveau des documents d'urbanisme, en l'absence de SCoT, la compatibilité avec le SRADDET se fait surtout par rapport à la compatibilité avec le SDAGE, le PGRI et le SRCE.

Lorsqu'il y a un SCoT, c'est ce dernier qui doit être compatible avec le SRADDET.

Le PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR répondra donc aux objectifs du SRADDET en étant compatible avec le SCoT du Val de Rosselle.

II. LES DOCUMENTS ET DONNEES DE REFERENCE

II.1. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plusieurs servitudes d'utilité publique grèvent le territoire communal :

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	ODE NOM OFFICIEL TEXTES LEGISLATIFS		ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE		
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 12 mars 2007 portant établissement de périmètres de protection autour du captage de trois sources n° 1, 2 et 3 à Lixing- les-Rouhling sur les communes de Lixing-les-Rouhling, Nousseviller- St-Nabor, Bousbach et Kerbach	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1		
BoisForê	t Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt sectionnale de NOUSSEVILLER- CADENBRONN	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ		
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 81 du P.K.7,397 au P.K.7,630, A.P. du 20.08.1883.	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT- AVOLD Maison de Territoire 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX		
II ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex		

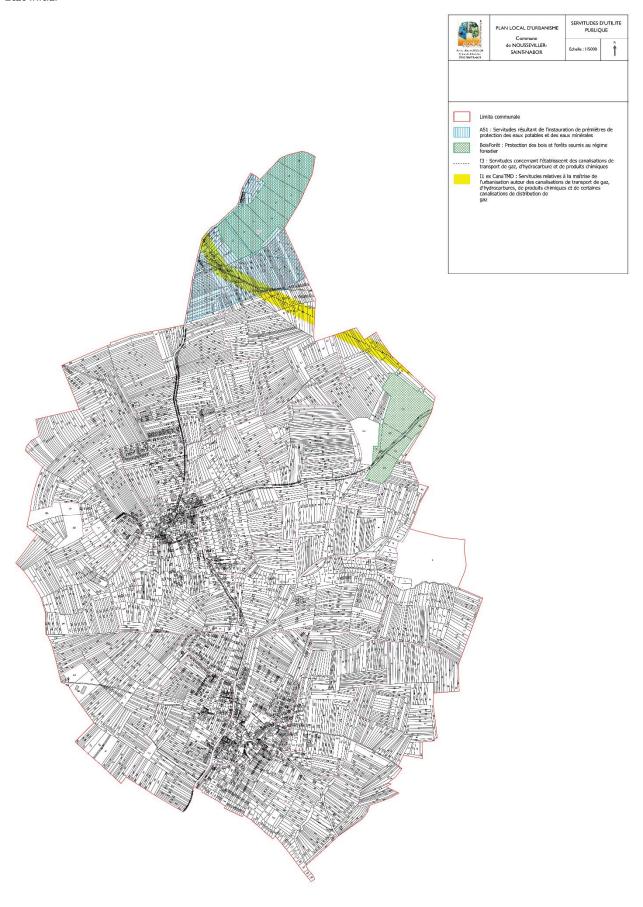
DOTMOTP 27/07/2021 1/ 2



Etat initial

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE		
13	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisation: DN300-1955-SARREGUEMINES- OETING, PMS 14,7.	GRT GAZ - Région NORD-EST Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-DO-PENE DMTT-CTT Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN		
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	ablissement des les SUP issues de la DUP et L.323-10 du		ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CED		

DDTMOTP 27/07/2021 2/2



II.2. LES INVENTAIRES REGLEMENTAIRES

Aucune zone Natura 2000 ni ZNIEFF n'est recensée sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

Une évaluation environnementale sera nécessaire.

III. LES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

III.1. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

(source: http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-d-a71.html)

Dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),** déclinant les orientations régionales en matière de Trame Verte et Bleue (TVB), est co-élaboré par l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine.

Le SRCE de Lorraine a été approuvé le 20 novembre 2015.

Le PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR doit donc prendre en compte le futur schéma régional de cohérence écologique puisque ses dispositions intègrent les problématiques liées à la trame verte et bleue.

III.2. SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)

(Source: http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/le-srcae-lorraine-a4735.html

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Lorraine est approuvé depuis le 20 décembre 2012.

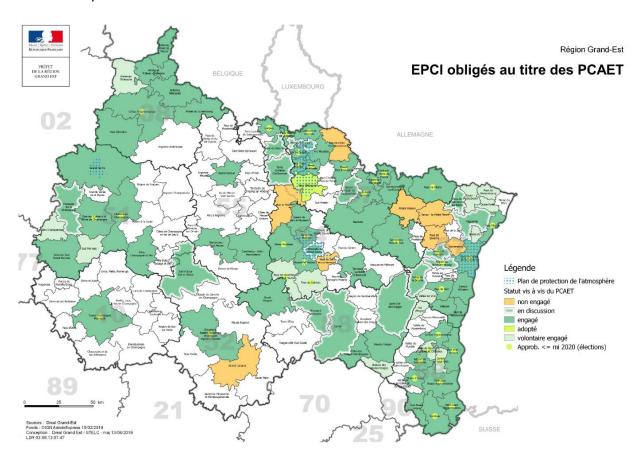
Elaboré conjointement depuis 2011, ce document a pour objectif de répondre aux enjeux du changement climatique de manière globale et cohérente à l'échelon de la Lorraine

Ce document établit un diagnostic de la situation lorraine en termes de consommation, de production d'énergie et fait l'état des lieux sur la qualité de l'air. Il fixe ensuite les orientations et les priorités, à savoir : la baisse de la consommation énergétique, l'optimisation de la production énergétique en augmentant notamment la part des énergies renouvelables. Il vise également à développer le nombre de constructions durables tout en préservant les ressources naturelles pour contribuer à la transition énergétique.

III.3. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il définit des objectifs et des actions relevant des compétences de chaque collectivité et acteurs locaux en matière d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'adaptation au changement climatique.

De plus, les premières mesures et les chantiers opérationnels du Grenelle de l'Environnement viennent compléter et renforcer de Plan, afin que la France s'engage bien dans l'objectif d'une réduction de 20 % des émissions européennes d'ici 2020 et d'une division par 4 de ses émissions d'ici 2050.



La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France est « engagée » vis-à-vis du PCAET (carte mise à jour au 13 juin 2019).

2^{EME} PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

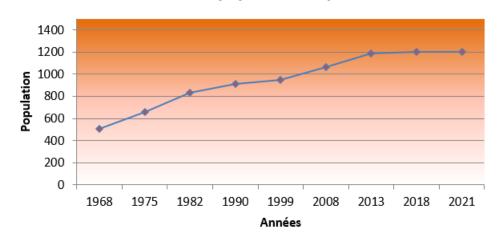
A. DEMOGRAPHIE

La population de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR a connu constamment une augmentation de sa population de 1968 à 2018 pour atteindre 1202 habitants.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2021
POPULATION (en nombre d'habitants)	506	662	833	916	949	1068	1185	1202	1200

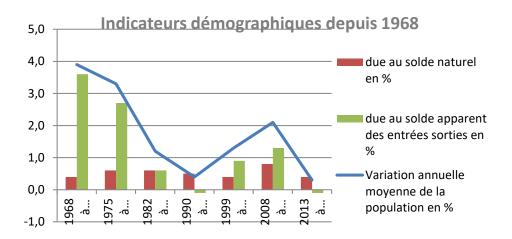
Population - Données INSEE

Evolution de la population depuis 1968



Le solde migratoire est le facteur majeur dans les variations de population de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR : l'arrivée de nouvelles familles. Le solde naturel est plutôt constant : il varie de 0,4 à 0,8.

La population de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est une population vieillissante.





B. DIAGNOSTIC URBAIN

Le village de Nousseville-Saint-Nabor présente la caractéristique de se développer sur deux entités urbaines séparées par le vallon du Hungerbach :

- village de Nousseviller au Sud,
- village de Cadenbronn, au Nord

I – EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DU BATI

Avant 1950

Nousseviller: le village s'est développé rue des Acacias, rue des Roses et rue du Stade.

Cadenbronn: développement rue Saint Michel, rue des Vergers, rue de la Colline avec deux belles fermes encore existantes.



Entre 1950 et 1970

Nousseviller: poursuite du développement, rue du Stade, rue de la montagne, construction de l'école.

Cadenbronn: densification rue Saint Michel, développement rue des Fleurs.

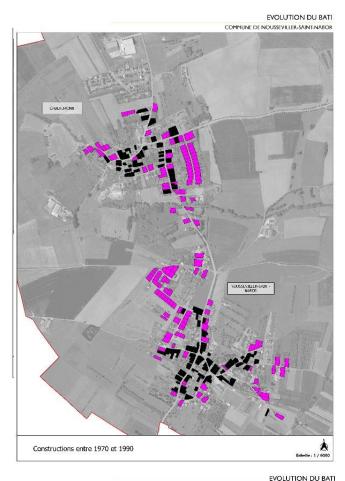


Entre 1970 et 1990

Forte augmentation de population : 70% de population en plus sur cette période.

Nousseviller: développement sous forme de lotissement rue de l'école et rue des Alouettes, poursuite rue des Roses, développement rue Bellevue.

Cadenbronn: densification du centre, lotissement rue de la vallée, ppoursuite rue des fleurs vers Nousseviller.



Entre 1990 et 2000

Nousseviller: Comblement des dents creuses

Cadenbronn: commencement de développement du lotissement au Nord (rue Bel Air).



Entre 2000 et 2021

Nousseviller: Comblement des dents creuses, developpement rue des Bleuets, rue des sources, rue du Poirier et rue de la colline.

Cadenbronn: comblement des dents creuses, constrution du lotissement Eole, au Nord du village.



II - TYPOLOGIE ET FORMES URBAINES

L'analyse typologique et morphologique du village a pour objectif de comparer les différentes formes urbaines que l'on peut répertorier dans la commune, tant sur le plan de la densité bâtie et démographique que sur le plan de la typologie des bâtiments et de l'ambiance urbaine qui en découle.

II.I. HABITAT DENSE EN ORDRE CONTINU OU SEMI CONTINU

Ce type de bâti est généralement très présent dans les centres anciens. Il se caractérise par son implantation sur l'alignement (limite entre le domaine privé et le domaine public), c'est-à-dire sans aucun recul par rapport à la voie, et sur les limites séparatives latérales lorsque l'ordre est continu (maisons mitoyennes).

Cette morphologie du bâti se retrouve dans les centres anciens. Elle est généralement la plus ancienne forme urbaine de la commune, mais peut très bien avoir été réinterprétée par la suite.

NOUSSEVILLER





CADENBRONN





II.2. MAISONS EN BANDE

Les maisons en bande ou mitoyennes font partie d'une opération d'ensemble. On en retrouve dans les lotissements notamment sur le lotissement Eole à Cadenbronn.



II.3. MAISONS INDIVIDUELLES ISOLEES

Les maisons individuelles isolées ou pavillons prennent des formes différentes en fonction de leur insertion dans des opérations d'ensemble ou non.

Les lotissements, en comparaison de la construction au coup par coup, ont l'avantage d'opérer un redécoupage foncier qui rationalise les surfaces urbanisées.

Les constructions de type pavillonnaire appartiennent à une typologie très éloignée de l'architecture traditionnelle. Elles répondent essentiellement au mode de vie contemporain et au besoin d'intimité et d'individualisme qui le caractérise, entre standardisation et recherche d'originalité.

La maison est généralement isolée au milieu de la parcelle, en retrait par rapport à la voie et aux limites séparatives. Les caractéristiques architecturales ne cadrent pas vraiment avec celles du bâti traditionnel : volumétrie plus ou moins complexe, faîtage perpendiculaire à la voie, pas de mitoyenneté ni d'alignement, balcons, PVC, enduits et ouvertures variés, etc...









III – ANALYSE DES DENSITES

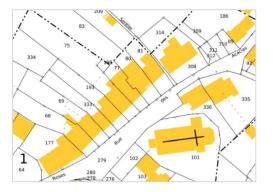
Les densités sont étudiées de manière à illustrer les différentes morphologies urbaines rencontrées. Les densités varient suivant les secteurs étudiés en raison de leurs morphologies propres déterminées par leur emplacement et date de réalisation.

III.I. HABITAT ANCIEN

Le bâti en ordre continu de cet exemple se situe rue des Acacias. Le tissu est homogène en termes d'implantations et de volumétries.

Les différents bâtiments présentent un alignement de façade, créant ainsi une atmosphère urbaine.

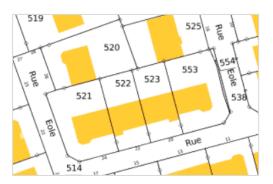
Les parcelles sont généralement relativement longues. La densité est de 28 logements à l'hectare.



III.2. MAISONS EN BANDE

Dans le lotissement Eole, à Cadenbronn, 4 maisons en bande ont été construites. Les constructions ont un léger recul par rapport à la rue.

La densité est de 28 logements à l'hectare.



III.3. MAISONS INDIVIDUELLES ISOLEES

Construit à partir des années 1990, les lotissements de la commune illustre parfaitement la typologie du lotissement pavillonnaire.

Les constructions sont implantées au centre de la parcelle qui ont la plupart une forme rectangulaire proche du carré. Les maisons ont un recul important par rapport à la rue et des espaces difficilement valorisable sur les côtés en raison de leur étroitesse.

La densité du lotissement, rue Eole, à Cadenbronn est de 22 logements à l'hectare. La densité du lotissement, rue de l'école, à Nousseviller, est de 13 logements à l'hectare.



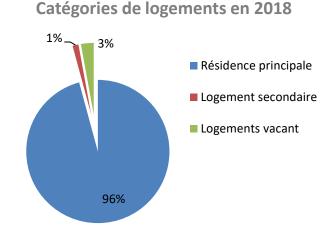


III – CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

En 2018, la commune comptabilisait 500 résidences principales, 7 résidences secondaires et logements occasionnels et 15 logements vacants soit 522 logements.

Le nombre de logements vacants représente 2,9 % du parc de logements. Ce taux est un taux relativement faible pour une commune de la taille de Nousseviller-Saint-Nabor.

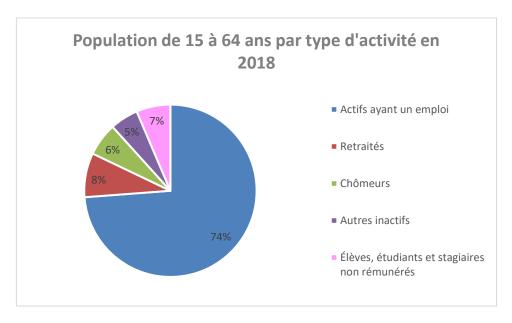
Prédominance de l'habitat individuel (86% de l'ensemble des résidences principales), Et de grande taille (66,7% de 5 pièces et plus, pour les résidences principales).



Les habitants sont également majoritairement propriétaires de leur résidence principale (pour 83% des habitations).

C. ACTIVITES

Développé en annexe



Les chiffres INSEE de 2018 indiquaient que 92,2% des actifs travaillent dans une autre commune que NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

Activité agricole:

6 exploitations agricoles ont leur siège sur le territoire communal.

Trois exploitations classées ICPE et trois RSD. Les bâtiments génèrent des périmètres de réciprocité. La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par 2 signes de qualité de d'origine :

- L'IGP Bergamote de Nancy;
- L'IGP Mirabelles de Lorraine.

D. PATRIMOINE ET URBANISME

I - CARTE D'ETAT MAJOR (1820-1866)

Au 19ème siècle (carte d'Etat Major ci-dessous), on distingue les deux entités. Nousseviller s'appelait Nousseviller les Puttelange.



II - PATRIMOINE LOCAL

Plusieurs éléments du patrimoine local ont été repérés sur la commune. Ils sont numérotés afin de les protéger dans le règlement du P.L.U. au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. La destruction de ces éléments est interdite. Il s'agit principalement de façades ou de calvaires.

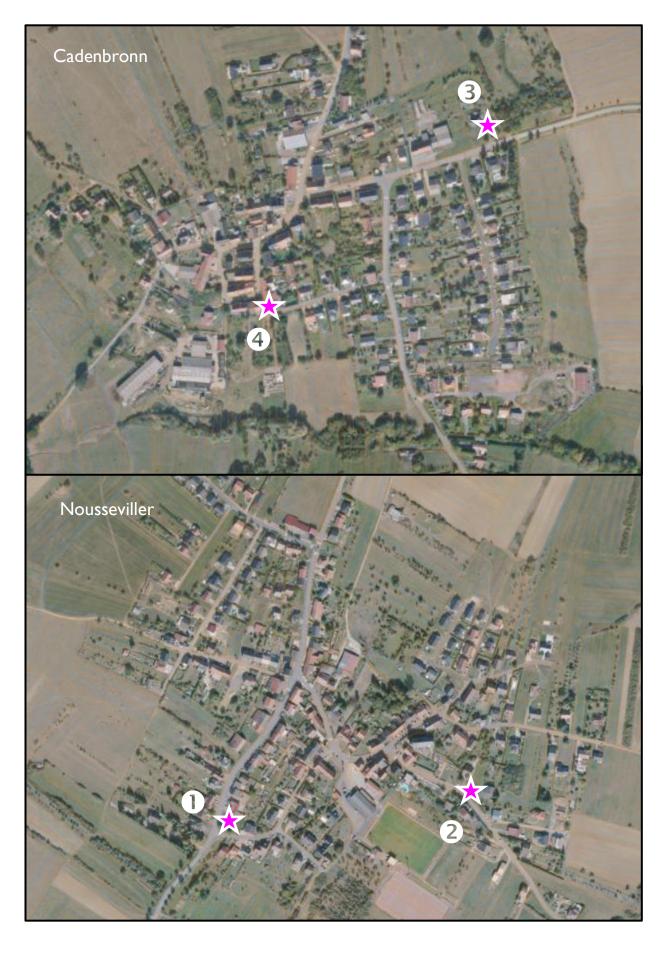
La volonté communale est de préserver son patrimoine architectural.





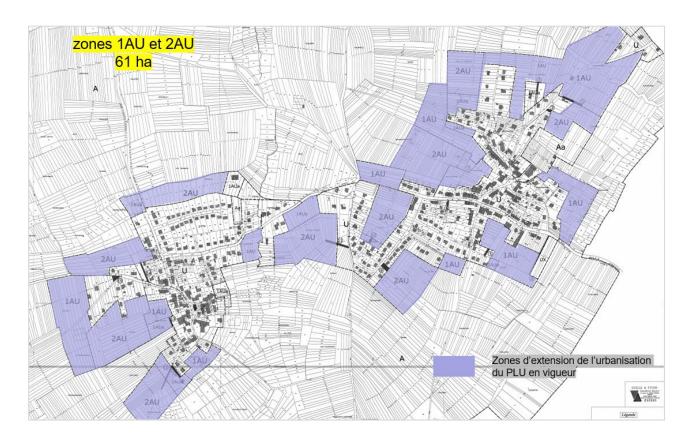






III - PLU EN VIGUEUR

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR possède un PLU approuvé en avril 2005.



Au PLU en vigueur, une surface très importante (une soixantaine d'hectares) en zones d'extension.

IV - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le PLH de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a été approuvé en février 2020, pour la période de 2019-2024. Nousseviller saint Nabor fait partie des villages.

Sur cette période, le PLH autorise la construction de 114 logements sur l'ensemble des villages de la CAFPF, soit environ 19 logements par an.

E. EQUIPEMENTS ET SERVICES

Un bon niveau d'équipements pour une commune de cette taille avec une école maternelle et une école élémentaire regroupant 6 classes au total, un stade principal et un stade d'entrainement, une salle polyvalente.

L'offre artisanale est relativement bien représentée. En revanche, l'offre commerciale est inexistante car aucun commerce n'existe sur la commune. Seule une vente de produits à la ferme existe une fois tous les 15 j à Nousseviller.

Ce chapitre est développé en annexe















F. LIAISONS DOUCES

L'itinéraire du Chemin des Romains relie Nousseviller Saint-Nabor à Théding, un parcours pittoresque et champêtre de 7 km, le long de l'ancienne Voie Romaine. Il fait également partie du PDIPR.

Un circuit sans difficulté traversant des localités accueillantes, au cours duquel vous pourrez faire de sympathiques découvertes (chalet du Forst, artisanat d'art à Ebring...) et profiter d'un point de vue sur les Vosges du Nord, au niveau du Moulin de Tenteling.





G. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT

La commune est traversée par de nombreuses routes départementales toutes non classées en Route à Grande Circulation :

- La RD31B qui permet de rejoindre la RD31BIS (voie rapide reliant Grosbliederstroff à Forbach):
- La RD 81 qui permet de relier Grosbliederstroff à Metzing.

La gare la plus proche se situe sur la commune limitrophe d'HUNDLING au Sud du ban communal.

Trois arrêts de bus de la ligne 24 du réseau Fluo Grand Est permettant de relier Saint-Avold à Sarreguemines sont présents sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR : sur la voie romaine, à Cadenbronn et sur la place.

La voiture reste le mode de transport privilégié.

DEPLACEMENT - STATIONNEMENT

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

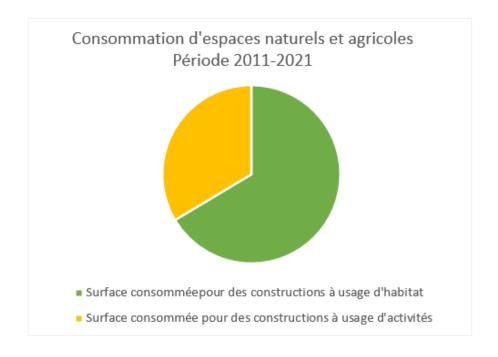


H. CONSOMMATION FONCIERE

Les données ci-dessous ont été obtenues en croisant les données du site www.geograndest.fr (occupation du sol à grande échelle en région Grand Est) et les relevés de terrains avec les permis des dernières constructions sur la commune.

De 2011 à 2021 à NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, la consommation des espaces naturels est liée à des constructions à usage d'habitation et/ou d'activités ou agricoles sur une surface de **5,33 ha.**

Sur ces 5,33 ha, 3,54ha ont été utilisées pour des constructions à usage d'habitat et 1,79 ha pour des constructions à usage d'activités.







I. DENSIFICATION

LES DENTS CREUSES

Un travail de terrain, (mars 2021) a permis d'identifier les dents creuses et d'évaluer le potentiel de mutabilité de ces dernières en fonction de plusieurs critères (contraintes techniques, naturelles, la propriété, ...).

Un questionnaire a été transmis, en juin 2021, à chaque propriétaire concerné par les dents creuses dans l'objectif de connaître l'échéance de mise à disposition de ces parcelles en dents creuses.

Cette démarche permet d'avoir une analyse fine des dents creuses potentiellement disponibles à l'échéance du PLU (15 ans).

Ainsi, un total de 59 constructions potentielles en dents creuses été identifiées (si toutes les dents creuses se remplissent).

Suite aux réponses des propriétaires (taux de réponse de quasi 100%), sur les 59 logements potentiels identifiés en dents creuses, 32 pourraient voir le jour dans les 15 prochaines années (échéance du PLU), soit un taux de rétention d'environ 55%.

En dents creuses, dans les 15 prochaines années, 32 logements sont susceptibles d'être construits.

LOGEMENTS OCCUPES PAR DES PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS VIVANT SEULS

En 2021, sur la commune de Nousseviller-Saint-Nabor, le nombre de personnes vivant seules dans leur logement représente 39 personnes (37 personnes de plus de 80 ans et 2 personnes de plus de 90 ans).

A court et moyen terme, ces constructions constituent un potentiel d'accueil de famille à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.

On estime à 10 logements (soit un taux de rétention de 75%), le potentiel d'accueil dans le village, pour les 15 prochaines années.

LOGEMENTS VACANTS ET REHABILITATION

15 logements vacants ont été identifiés par l'INSEE en 2018, à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, soit 2,9% du nombre de logements totaux sur la commune.

En 2021, un recensement de terrain a été effectué. 7 logements vacants ont été recensés dont 3 représentants une vacance structurelle (+ de deux ans). Ils correspondent essentiellement à des logements qui nécessiteraient de nombreux travaux pour être réinvestis. Ce chiffre représente une vacance de 2%.

Le pourcentage de vacance de 2% est un pourcentage qui permet d'assurer la fluidité du taux de vacance sur une commune comme Nousseviller saint Nabor.

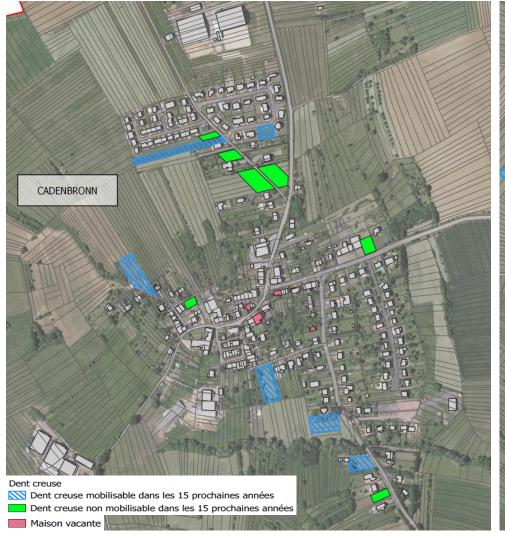
Par conséquent, les logements vacants ne sont pas pris en compte dans le présent calcul.

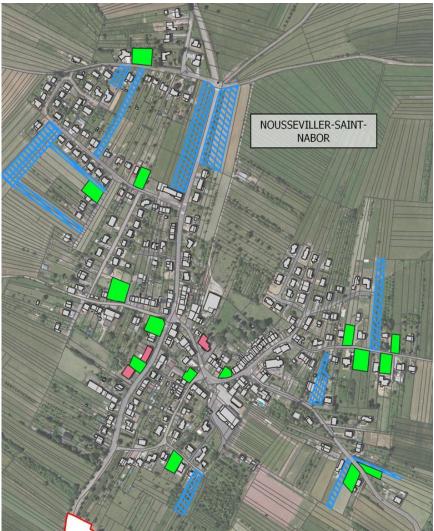
Si on compte le potentiel de constructibilité en dents creuses (32), les logements occupés par des personnes seules de plus de 80 ans (10), nous arrivons à

Un potentiel de 42 logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.

POTENTIALITE DU RENOUVELLEMENT

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR





J. BESOIN EN LOGEMENTS

La population est actuellement de 1202 habitants (Insee 2018). Le nombre d'habitants par logement est de 2,4.

La commune s'est fixée, comme objectif démographique d'atteindre environ 1250 habitants (+ 50 habitants supplémentaires) dans les 15 prochaines années afin de poursuivre la même progression des 10 dernières années.

Cette augmentation de population à l'horizon 2035, à raison de 2,25 habitants par logement, mène à **un besoin de 22 logements.**

Bilan production logements Nousseviller-Saint-Nabor

	Desserrement taille ménages							
Besoin en logts			extrapolation					
	population 2018	taille ménages 2018	taille ménages	Nb logt				
	1202	2,4	2,25	Ŭ				
Desem en leges	Nb logts	501	534	33				
	Augmentation population							
	habitants taille ménage:							
	50	2,25		22				
Total				55				
				Potentiel				
		Dents creuses	% de rétention	disponible				
		59	45	32				
		Personnes de plus						
		de 80 ans vivant		Potentiel				
Renouvellement urbain		seules	% de rétention	disponible				
The state of the s		39	75	10				
		Bâti à requalifier						
	maisons en réhabiliation	I		I				
	maisons à vendre	3		0				
	ruines	I		0				
	granges à réhabiliter	2		I				
	friches urbaines	0		0				
Total				44				

Dents creuses: espaces interstitiels non construits.

<u>Taux de rétention</u>: Ce taux de rétention est justifié par une étude avec les élus des dents creuses de la commune (envoi de courrier aux propriétaires des dents creuses) permettant de définir le potentiel de création de logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.

Le pourcentage de vacance (environ 2%) permettant d'assurer la fluidité du taux de vacance sur une commune de cette taille. Par conséquent, il n'est pas pris en compte dans le potentiel de renouvellement urbain.

Pour répondre à l'objectif de population (+ 50 habitants) la commune devra produire 55 logements (11 en extension et 44 en renouvellement urbain) jusqu'en 2037 dont 33 pour le desserrement de la taille des ménages (sans apport de population) : soit entre 3 et 4 logements par an.

80% des logements en densification (44 logements en dents creuses) 20% en zone d'extension (11 logements)

A raison de 16 logements minimum par ha, 0,7 ha d'ouverture à l'urbanisation en extension (en dehors de l'enveloppe urbaine existante).

CONSOMMATION DES 10 DERNIERES ANNEES: 5,33 ha.

Consommation maximale des 15 prochaines années: 0,7 ha (soit -77% de surface consommée en moins par rapport aux dix dernières années)

3^{EME} PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. LE MILIEU PHYSIQUE

I - LA GEOLOGIE

Les couches sédimentaires présentes sur la commune sont :

Fz : alluvions anciennes et récentes : elles sont représentées par des terrains fortement argileux dans le fond des vallées, les sables et les graviers sont peu développés.

LP : limon: En couverture des argiles du Keuper, des marnes de la Lettenkohle, des calcaires à Cératites, du calcaire ondulé, se trouvent d'importants placages de limons fortement argileux, très fins, de teinte jaunâtre. Ce sont des produits de l'altération du soubassement.

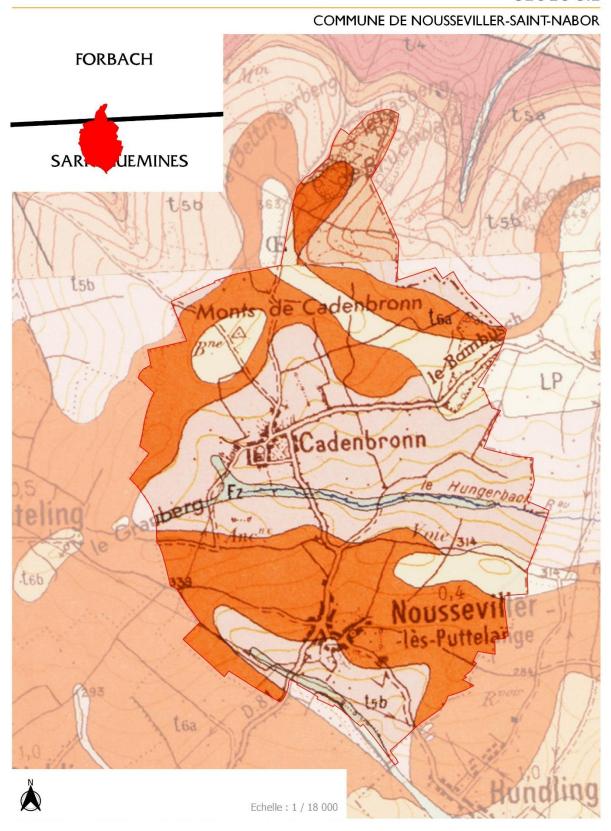
T6a : Lettenkohle. La partie inférieure est formée de 4 à 5 mètres de marnes alternant avec de minces bancs calcaires ou dolomitiques. Un banc brechoise de 10 centimètres renferme des restes de poissons et Myophoria intermedia.

T5b: Calcaires à Cératites. Le calcaire à Cératites forme le couronnement des côteaux calcaires du Westrich et du plateau lorrain. Il se distingue assez aisément du calcaire à entroques sous-jacent par le plus grand développement des bancs marneux. Tandis que le calcaire à entroques se présente en gros banc avec de minces lits marneux, les bancs de calcaires à Cératites ne dépassent guère 20 à 30 centimètres d'épaisseur.

Extrait de la carte géologique du BRGM Forbach et Sarreguemines au 1/50 000

CARTE I: CONTEXTE GEOLOGIQUE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

GEOLOGIE



II - LA TOPOGRAPHIE

Le territoire de Nousseviller-Saint-Nabor est légèrement vallonné. Les altitudes les plus élevées (371 m) se trouvent aux confins Nord du territoire.

Les altitudes les plus basses sont localisées au Sud du ban à 247 m.

Carte topographique de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

TOPOGRAPHIE



III - CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET HYDROLOGIQUE

III. I. RAPPELS LEGISLATIFS

Au niveau de la police de l'eau et de la gestion de l'ensemble du réseau hydrographique communal, il convient de clarifier le statut des écoulements : ruisseau ou fossé.

Sur tous les cours d'eau du ban communal, La Police de l'Eau et de la Pêche est de la compétence de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle.

Les **ruisseaux ou cours d'eau** correspondent à des écoulements ayant une existence administrative (carte IGN - cadastre) ou à des écoulements pérennes ou ayant une vie biologique significative. En fonction de la géologie, ils peuvent être temporaires et discontinus (perte). Ils sont **soumis à la loi sur l'Eau**.

Les cours d'eau ainsi définis sur le territoire communal sont les écoulements suivants :

* Le ruisseau Hungerbach

ainsi que tous les écoulements mentionnés en tiretés ou trait plein sur carte IGN au 1/25000°.

Dans ces conditions, ces cours d'eau relèvent d'une gestion patrimoniale obligatoire de la part des propriétaires de la berge sous forme, si nécessaire, de nettoyage des atterrissements (enlèvement des dépôts) et des embâcles (élagage des arbres et des buissons, enlèvement des barrages), mais interdisant, sans autorisation, les rectifications et les reprofilages du lit mineur et des berges. Les travaux modifiant le lit mineur et les berges ou pouvant avoir des incidences sur les peuplements biologiques aquatiques sont soumis à Déclaration ou à Autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

Les **fossés** ont par contre un rôle strictement agricole, forestier ou de voirie. Ils sont destinés à l'assainissement des sols. Leur entretien n'est pas soumis à des contraintes administratives.

III.2. HYDROGRAPHIE

- LE BASSIN VERSANT

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par deux zones hydrographiques :

- La Sarre de la Blies à l'Altwiesenbach (inclus) (A940) au Sud du ban communal d'une superficie de 6899 ha et qui occupe 495 ha communal ;
- La Sarre de l'Altwiesenbach au ruisseau de Lixing (inclus) (A941) au Nord du ban communal d'une superficie de 4356 ha et qui occupe 118 ha communal.

- LES EAUX COURANTES

Le chevelu hydrographique peu développé sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR et est principalement composé du ruisseau le Hungerbach et de ses affluents.

- RECENSEMENT DES OBSTACLES A L'ECOULEMENT

Pour répondre aux objectifs environnementaux et réglementaires (Directive cadre européenne et bon état des eaux en 2015, circulaire du 25 janvier 2010 relative à la mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique, plan de gestion anguille), il est nécessaire d'inventorier l'ensemble des obstacles du territoire, de disposer de données fiables, consolidées et homogènes au plan national, ainsi qu'à évaluer les risques d'impact sur les écosystèmes aquatiques (notamment sur l'état écologique des cours d'eau au sens de la DCE). Aucun ROE n'est recensé sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

III.3. SDAGE

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) fixe un cadre européen pour la politique de l'eau en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines, avec une obligation de résultat. Les objectifs environnementaux de la DCE sont les suivants :

- Atteindre le bon état écologique et chimique en 2027
- Assurer la continuité écologique sur les cours d'eau. Cette continuité se définit par la libre circulation des espèces biologiques, dont les poissons migrateurs, et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments
- Ne pas détériorer l'existant (qui s'entend comme le non-changement de classe d'état)
- Atteindre toutes les normes et objectifs en zones protégées au plus tard en 2027 (sauf disposition contraire)
- Supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et réduire ceux des substances prioritaires.

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est inscrite dans le bassin hydrographique Rhin-Meuse, pour lequel le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est applicable depuis le 27 novembre 2015.

Aucune Zone Humide Remarquable du SDAGE n'est présente sur le ban communal.

III.4. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN HOUILLER

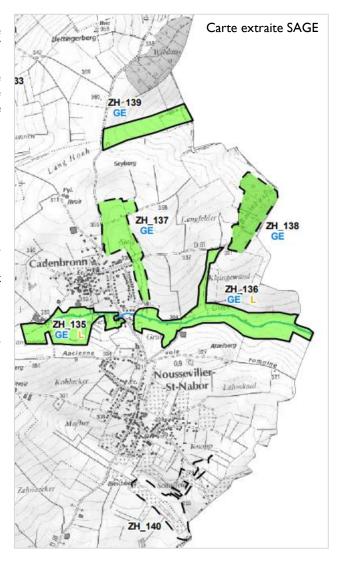
La commune de Nousseviller-Saint-Nabor est concernée par le SAGE du bassin houiller, approuvé par arrêté Préfectoral du 27 octobre 2017.

En effet, plusieurs zones humides prioritaires (en vert sur la carte ci-contre) sont répertoriées sur le ban communal, notamment de part et d'autre du cours d'eau qui sépare les deux villages ; le Hungerbach, de son affluent qui passe à l'Est de la zone urbaine de Cadenbronn et dans la partie Sud Est du ban communal.

Le règlement du SAGE du Bassin Houiller comporte 4 règles dans 3 thématiques :

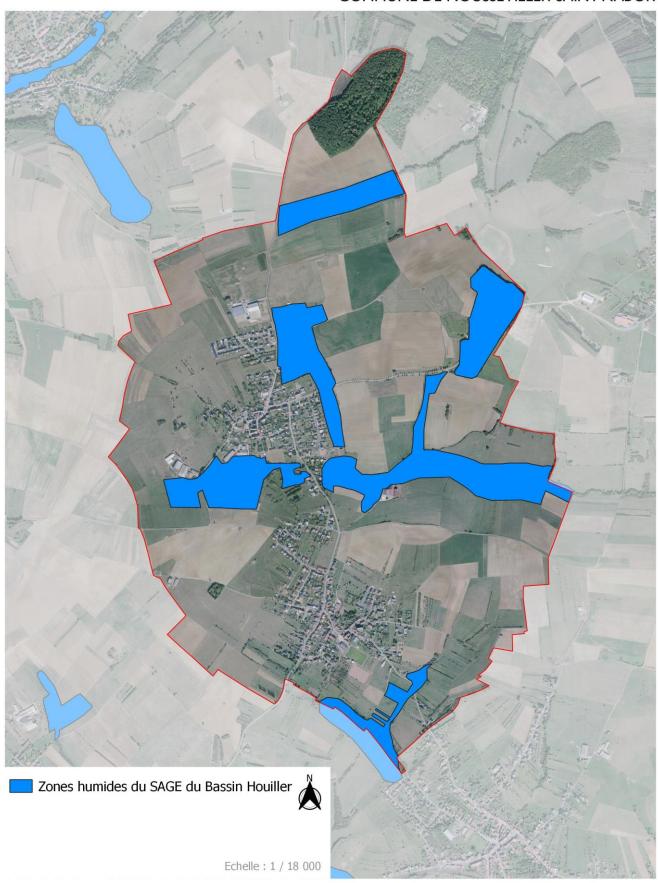
- Préserver les zones humides (Article I règle n° I);
- Améliorer la dynamique naturelle des cours d'eau (Article 2 règle n°2);
- Restaurer la continuité écologique (Article 3 règles $n^{\circ}3$ et 4).

Le projet de PLU devra préserver les secteurs de zones humides identifiés.



ZONES HUMIDES DU SAGE

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



B. LE MILIEU NATUREL ET LE PAYSAGE

I - L'OCCUPATION DU SOL

La commune présente une surface agricole importante car elle représente environ 80% du territoire. Cette surface est composée à 36,2% de terres cultivées et 44,4% de prairies.

Le reste de la commune est occupé par :

- la forêt (6,7% de la surface totale du territoire), localisée uniquement au Nord (Wiedau) et à l'Est (Baumbusch) de la commune ;
- et de vergers et jardins (3,8%)

Le village est situé au centre et au Sud du territoire. Il est essentiellement entouré de jardins et de quelques vergers principalement exploités de manière extensive.

Type d'occupation du sol	Surface	Part	
Boisements	39,95	6,7	
Prairie	266,45	44,4	
Culture	217,62	36,2	
Verger	2,03	0,3	
Zone urbanisée	53,12	8,8	
Jardins	21,28	3,5	
Total général	600,45	100	

Les **vergers**: disposés principalement en ceinture autour du village, les vergers ont longtemps été une ressource agricole importante. Le terme « traditionnel » indique des arbres fruitiers de hautes tiges accompagné d'une gestion du sous-étage par le pâturage et/ou la fauche, et très peu de pesticides. Ce type de conduite offre une diversité d'habitats importante, et une biodiversité spécifique, notamment au travers la présence du Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), de la Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*) et d'un cortège d'insectes inféodés au verger.

Bien que d'une manière générale, en Lorraine, les vergers traditionnels tendent à disparaître et à s'enfricher, Fénétrange possède encore plus de 40 hectares de vergers.

Avec seulement 6,7% de la surface communale, la **forêt** est peu présente sur la commune (215 hectares en forêt domaniale et 285 hectares en communale).

Les **prairies** sont majoritaires sur le ban communal et représentent 44,4%. **Elles peuvent être pâturée** et se compose ainsi d'une flore caractéristique supportant un piétinement fréquent et prolongé. Le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), la Crételle (*Cynosorus cristatus*) font partie de ce cortège végétal de prairies pâturées. Les niveaux d'hydromorphie diffèrent selon la nature du sol et le réseau hydrographique. Elles peuvent également être des **prairies de fauche** et sont souvent gérées de façon mixte avec un pâturage de regain après la fauche. Tout comme les prairies pâturées, elles se composent d'une flore spécifique : comme par exemple la Flouve odorante (*Anthoxantum odoratum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Le gradient d'humidité et de richesse minérale permet de les classer en différents groupes. La plupart des prairies de Fénétrange sont peu amendées et fauchées de façon semi-tardive (au courant du mois de juin). Cette conduite agricole permet de maintenir ou d'augmenter la diversité floristique et faunistique.

Les cultures:

Elles couvrent une surface importante du territoire communal (36,2% du territoire). Elles sont principalement représentées par la culture du maïs, du blé, du colza et de l'orge. Les pratiques culturales avec apport d'engrais et divers traitements phytosanitaires permettent d'obtenir une plus grande production mais malheureusement au détriment de la biodiversité.

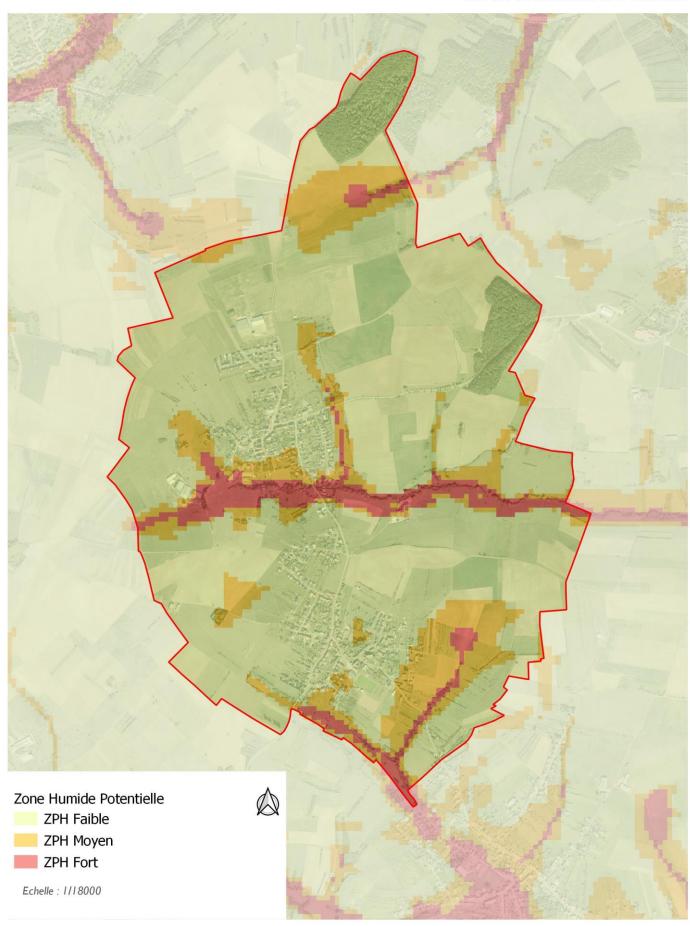
Les zones humides et milieux aquatiques :

Les milieux aquatiques sont peu présents à NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR. Peu de cours d'eau et ruisseaux se situent sur le ban communal.

On note tout de même la présence de zones humides potentielles au niveau des cours d'eau.

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

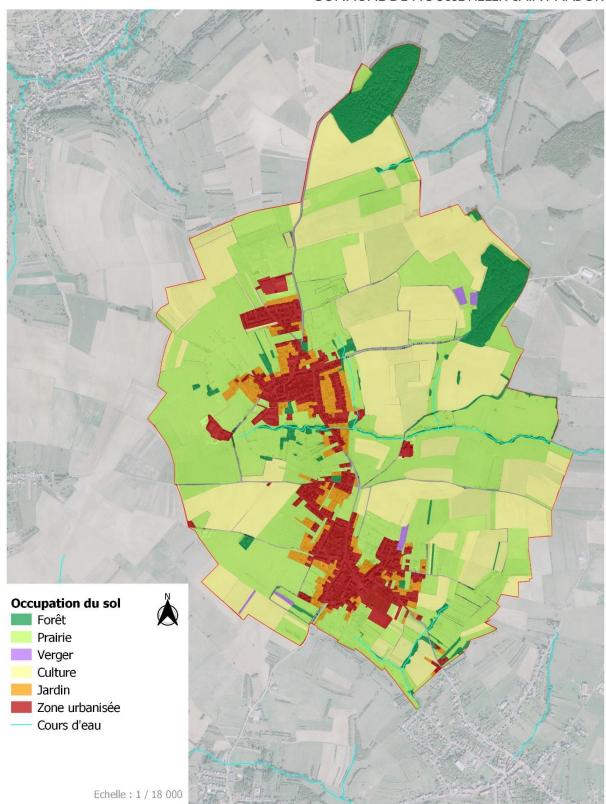
ZONE POTENTIELLEMENT HUMIDE



CARTE 2: OCCUPATION DU SOL

OCCUPATION DU SOL

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



II – FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces animales remarquables connues à NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR via la base de données naturalistes <u>www.faune-lorraine.org</u>.

Nom français	Cortège	Reproducteur probable ou certain	Hivernant / migrateur (oiseaux)	Protection France	Natura 2000	Liste rouge	Cote
			(*)			France	ZNIEFF
		OISE	XUX				
Alouette des champs (Alauda arvensis)	Agricole (+prairies)	x	-	-	X	NT	-
Alouette Iulu (Lullula arborea)	Prairies	-	x	×	×	LC	3
Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)	Forestier	-	-	x	-	VU	3
Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus)	Zones humides	-	×	×	-	EN	-
Bruant jaune (Emberiza citrinella)	Prairies	X	х	х	-	VU	-
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)	Zones humides	-	-	×	×	NT	2
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	Prairies	-	x	×	-	VU	-
Chevêche d'Athéna hulotte (Strix aluco)	Vergers	X	-	×	-	LC	2
Effraie des clochers (Tringa ochropus)	Agricole (+prairies)	-	-	x	-	LC	3
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	Agricole (+prairies)	X	х	×	-	NT	-
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)	Forestier	-	-	X	-	LC	-
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Habitations	X	-	x	-	NT	-
Hirondelle rustique (Hirundo rustica)	Habitations	Х	-	х	-	NT	-
Milan noir (Milvus migrans)	Zones humides	-	-	×	х	LC	3
Milan royal (Milvus milvus)	Forestier	X	-	Х	Х	VU	2
Pic épeiche (Dendrocopos major)	Forestier	-	-	х	-	LC	-
Pic mar (Dendrocopos medius)	Forestier	-	х	x	х	LC	3
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Prairies	-	-	x	х	NT	3
Pigeon colombin (Columba oenas)	Forestier	-	-	-	Х	LC	3
Pipit farlouse (Anthus pratensis)	Zones humides	-		X	-	VU	3

Etat initial

Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)	Vergers	-	-	X	-	-	3
Verdier d'Europe (Carduelis chloris)	Forestier	1	-	x	1	V	1
MAMMIFERES							
Chat forestier (Felis silvestris)	Forestier	-	-	х	х	LC	2
Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)	Forestier	1	-	x	ı	LC	ı

Aucune plante protégée n'est recensée sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR dans l'ouvrage de Muller S. <u>Les plantes protégées de Lorraine</u>, 2006.

III – TRAMES VERTES ET BLEUES

III.I. LA TRAME VERTE ET BLEUE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Si le concept de Trame verte et bleue a pris son essor à partir de 2007, dans la foulée des lois dites « Grenelle », la notion de « continuités écologiques » est bien plus ancienne. Cette notion ses récemment imposée comme un thème majeur dans tous les sujets ayant trait à la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

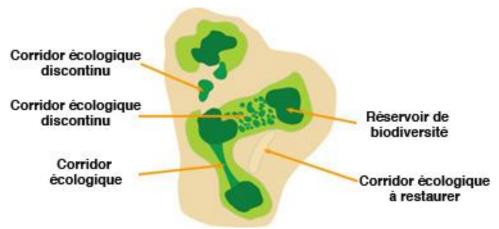


Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue.

Les notions de Trame Verte et Bleue, réservoirs et corridors sont définis par un décret ministériel du 27 décembre 2012 :

- La Trame verte et bleue est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques » ;
- Les réservoirs de biodiversité sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ». Les espaces naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) font partie de ces réservoirs biologiques ;
- Les corridors écologiques « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité ». Ils peuvent être linéaires, en « pas japonais », continus ou discontinus.

Les objectifs fixés par la loi « Grenelle I » à la Trame Verte et Bleue sont de diminuer la fragmentation des espaces naturels, relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité, faciliter les échanges génétiques, améliorer la qualité et la diversité des paysages et contribuer à la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

La Trame Verte et Bleue est une notion bien étudiée par les chercheurs, mais c'est également un outil d'aménagement du territoire qui prend corps progressivement, à différentes échelles du territoire :

 A l'échelle européenne : le réseau Natura 2000 est une préfiguration de cette démarche, qui vise à constituer un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle du continent ;

- A l'échelle française : un décret du 27 décembre 2012 fixe la portée et les modalités d'élaboration de la Trame Verte et Bleue en France, avec notamment la définition de grandes continuités écologiques nationales. D'autre part, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le territoire passera par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) ;
- A l'échelle régionale : le SRCE de Lorraine a été validé en 2015. Ces schémas, ainsi que leur traduction cartographique, s'imposent aux documents d'urbanisme, qui doivent les prendre en compte.

- POURQUOI PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ?

La Trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité. Dans un monde en changement permanent et rapide, il faut favoriser la libre expression des capacités d'adaptation des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Il faut pour cela prendre en compte les effets positifs des activités humaines, dont de nombreuses activités agricoles. Il faut aussi limiter ou supprimer les freins et barrières d'origine humaine comme les infrastructures de transport.

Les continuités écologiques améliorent la qualité écologique des milieux et garantissent la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages. Les objectifs sont multiples : l'adaptation aux changements climatiques, le brassage des gènes nécessaires à la bonne santé des populations, les migrations saisonnières ou journalières, la réalisation de toutes les phases du cycle de vie (nourrissage, reproduction, élevage des jeunes, etc.), et plus généralement au maintien des habitats naturels.

- QUELQUES DEFINITIONS

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. D'après le centre de ressources Trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), c'est un réseau écologique constitué de quatre éléments principaux :

- les continuités écologiques : les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques;
- les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). Les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité ;
- les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au l de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement);
- Les cours d'eau et zones humides : les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la

préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Cette Trame verte et bleue a été identifiée, à l'échelle de chaque région, via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), comme l'impose le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

Le document annexe qui accompagne de décret liste pour chaque région française les espèces « sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. » La Trame verte et bleue régionale doit permettre d'assurer la conservation de ces espèces, dites « espèces de cohérence » (voir plus bas) qui sont souvent des espèces « parapluie », représentatives des exigences écologiques d'un cortège d'autres espèces, ou d'un milieu particulièrement menacé.

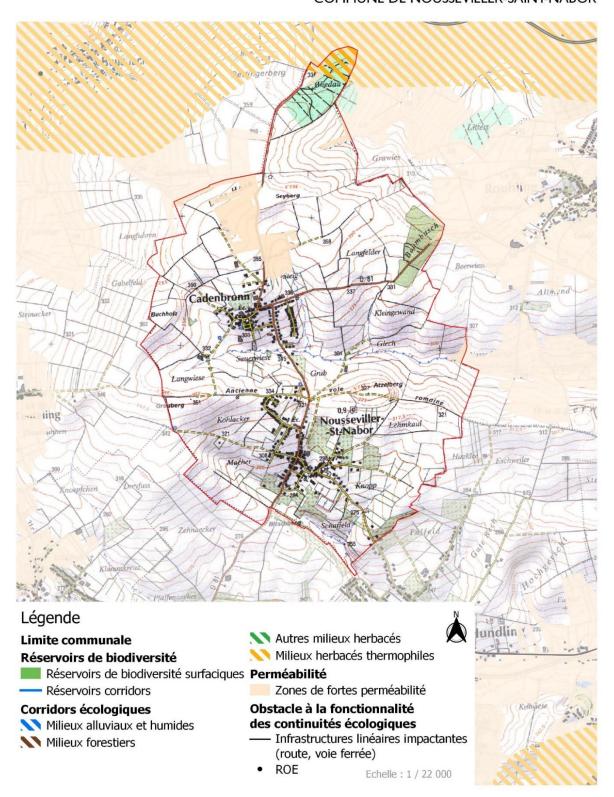
Ces espèces devront donc être prises en compte lors de l'élaboration du PLUi, lequel devra permettre de maintenir les populations présentes et leurs habitats en bon état de conservation.

III.2. A L'ECHELLE REGIONALE : LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine a été approuvé en novembre 2015.

SRCE DE LORRAINE

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



Aucun réservoir de biodiversité n'est présent sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

Seul un corridor écologique des milieux herbacés thermophiles est présent au Nord de la commune.

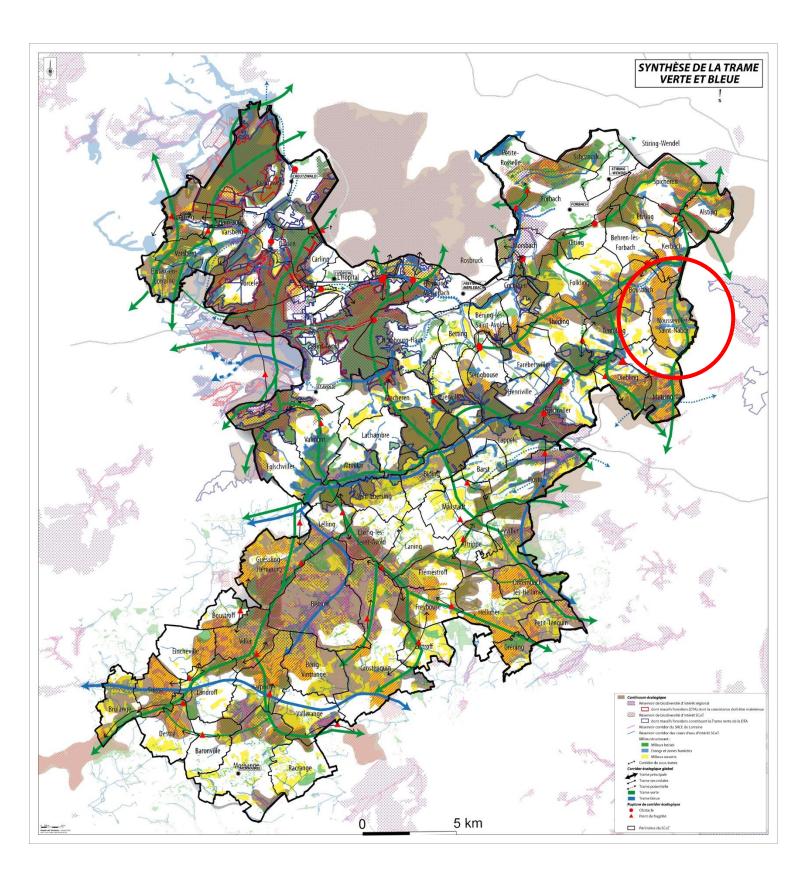
Les **zones de forte perméabilité** sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèce et à leurs déplacements. Elles sont présentes au Nord du ban communal.

III.4. A L'ECHELLE DU SCOT DU VAL DE ROSSELLE

Le Scot du Val de Rosselle a élaboré une cartographie de sa Trame Verte et Bleue (voir cartes ci-dessous).

Sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR se trouve une trame verte ainsi que des réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT.

C »es derniers sont composées des ensembles forestiers, des grands ensembles de prairies, des habitats thermophiles, des grands ensembles communaux de vergers, des zones humides, des grands ensembles de mares et des ensembles de plans d'eau et leurs milieux attenants.



III.5. A L'ECHELLE LOCALE

Le PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR doit prendre en compte le SRCE et il doit être compatible avec le SCoT du Val de Rosselle. Il doit donc décliner les Trames Vertes et Bleues issues de ces différents documents sur le territoire communal, à l'échelle du PLU.

- LES CONTINUUMS ECOLOGIQUES

Les **continuums écologiques** du territoire sont des ensembles de milieux favorables à des groupes d'espèce partageant le même type d'habitats.

En déclinaison des orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et du SRCE, quatre sous-trames, ou continuums, ont été définies à l'échelle de la commune :

- Le continuum des milieux forestiers : peu représenté ;
- Le continuum des milieux prairiaux : les prairies occupent l'essentiel des milieux ouverts de la commune ;
- Le **continuum des jardins et vergers** : ce continuum se situe principalement autour du village et la traditionnelle ceinture de vergers qui enserre les villages lorrains est relativement préservée ;
- Le continuum des **milieux aquatiques** : il est composé des rares cours d'eau de la commune.

- LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Le corridor aquatique est constitué du ruisseau le Hungerbach.

Aucun corridor boisé n'est pas présent sur le ban puisque les rares bosquets sont isolés les uns des autres.

De nombreux corridors des milieux prairiaux sont présents sur le ban et couvre la commune du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

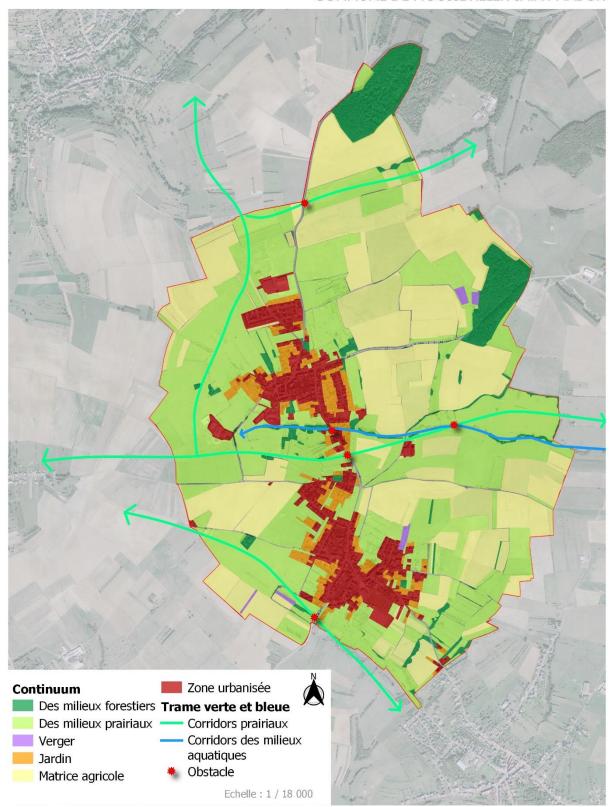
- LES OBSTACLES AUX DEPLACEMENTS

Aucun obstacle majeur n'est présent dans le ban communal.

Les **principaux obstacles sont les routes** qui traversent la commune, dont la RD31b qui peuvent constituer un obstacle non négligeable pour les espèces à faible capacité de déplacement (amphibiens, notamment).

TRAME VERTE ET BLEUE

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR



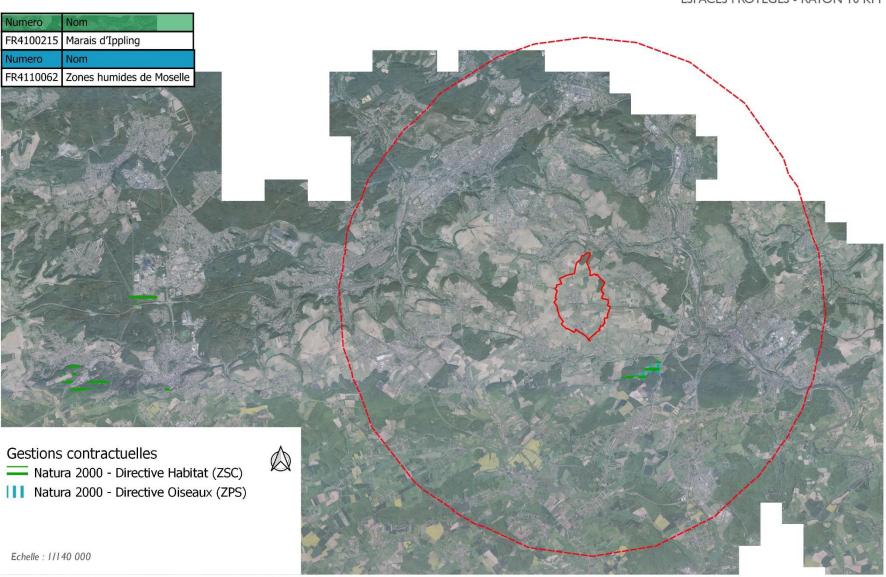
IV – INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET ESPACES PROTEGES

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR. Cependant, 2 sont présents dans un périmètre de 10 km autour de la commune. Il s'agit de d'une ZSC (Directive Habitat) FR4100215 « Marais d'Ippling » et d'une ZPS (Directive Oiseaux) FR4110062 « Zones Humides de Moselle ».

Sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, aucune ZNIEFF ni aucun ENS n'est répertorié.

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

ESPACES PROTEGES - RAYON 10 KM



C. LES RISQUES

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles pour des dommages inondation, coulée de boue et mouvement de terrain.

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du				
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain								
57PREF19990501	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999				
	Inondations et coulées de boue							
57PREF19950169	22/07/1995	22/07/1995	28/09/1995	15/10/1995				
57PREF19950212	22/07/1995	22/07/1995	26/12/1995	07/01/1996				
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols								
57PREF20090004	01/01/2006	31/03/2006	25/06/2009	27/06/2009				

I.RISQUES NATURELS

I.I. LE RISQUE INONDATION

Le territoire de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est peu touché par un risque d'inondation.

La commune présente un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la Sarre (67DREAL20200001) labellisé le 24/09/2019.

Le ban communal ne fait partie d'aucun Atlas des Zones Inondables.

La commune ne présente pas de :

- Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI);
- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi);



I.2. LE RISQUE REMONTEES DE NAPPE

Les nappes phréatiques sont alimentées (rechargées) par l'infiltration d'une partie de l'eau de pluie qui atteint le sol.

Leur niveau varie de façon saisonnale :

- la recharge des nappes a principalement lieu durant la période hivernale car cette saison est propice à l'infiltration d'une plus grande quantité d'eau de pluie : les précipitations sont plus importantes, la température et l'évaporation sont plus faibles, et la végétation, peu active, prélève moins d'eau dans le sol;
- à l'inverse, durant l'été, la recharge des nappes est faible ou nulle ;
- on appelle «battement de la nappe» la variation de son niveau au cours de l'année.

La cartographie nationale des zones sensibles aux inondations par remontée de nappe permet de localiser pour la métropole et la Corse les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, c'est-à-dire;

- l'émergence de la nappe au niveau du sol ;
- ou l'inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Les valeurs de débordement potentiel sont réparties en trois classes :

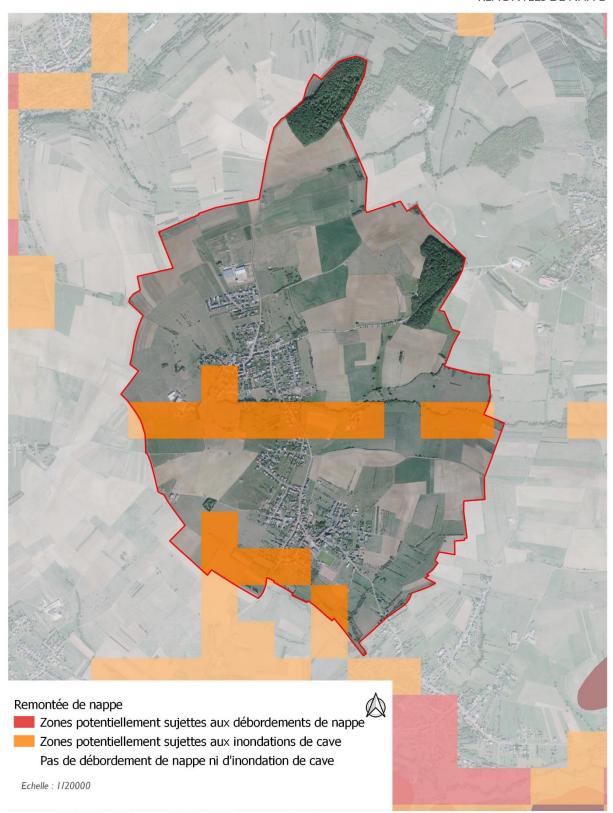
- « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » ;
- « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » ;
- « pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave ».

Plusieurs zones et notamment des zones bâties sont des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe et aux inondations de cave.



COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

REMONTEES DE NAPPE



I.3. LE RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES

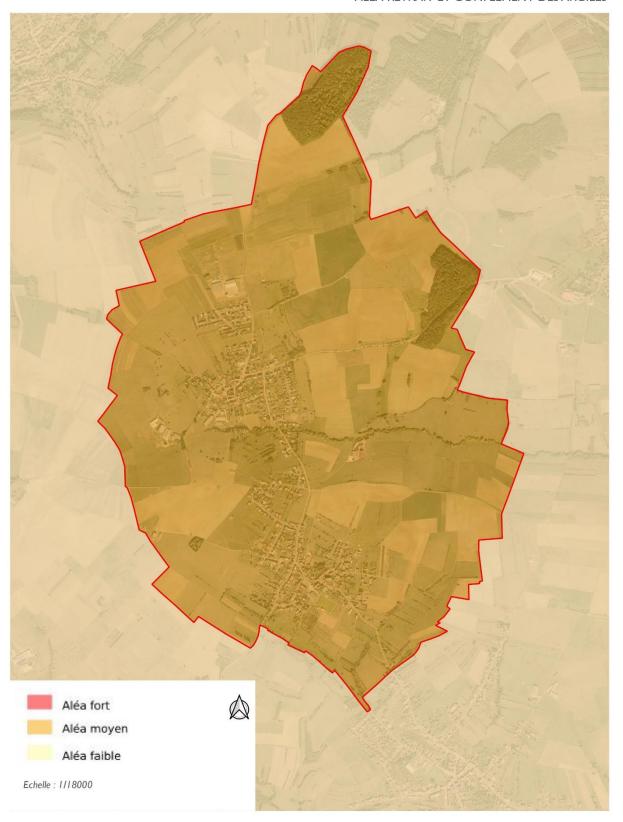
Les cartes de gonflement des argiles ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de **fort**, sont celles où la **probabilité de survenance** d'un sinistre sera la plus élevée et où l'**intensité des phénomènes** attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de **faible**, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa **moyen** correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a **priori nul**, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des **désordres ponctuels**.

Selon la cartographie établie, la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par un aléa moyen du risque retrait et gonflement des argiles.

Ces aléas sont particuliers et ne conduisent jamais à une interdiction de construire, mais à des recommandations sur la manière de réaliser le projet D'autre part, les guides de l'IFSTTAR sont consultables en mairie.

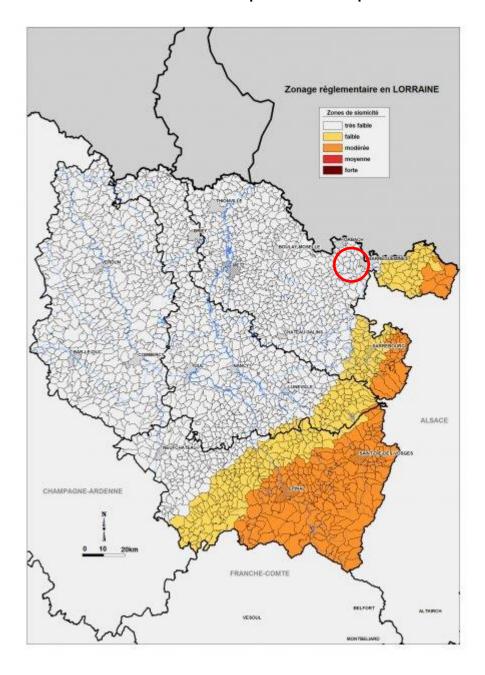
ALEA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES



I.4. LE RISQUE SISMIQUE

Depuis le 22 octobre 2010, une nouvelle réglementation parasismique a été entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets (n° 1254 et 1255), sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Selon cette nouvelle réglementation, la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est concernée par un aléa sismique faible.





I.5. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

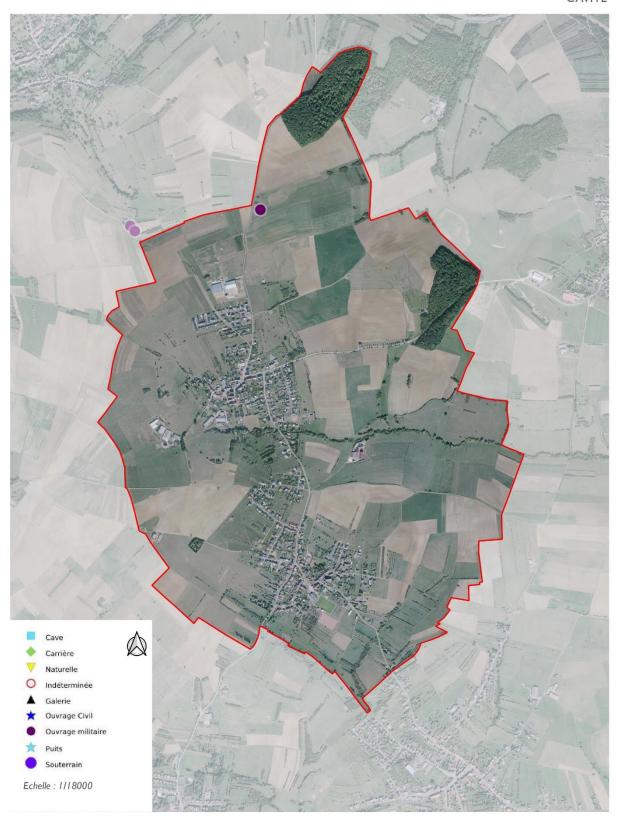
Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

I.6. CAVITE SOUTERRAINE

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

Une cavité souterraine est présente sur le ban communal : une cavité de type ouvrage militaire (bunker).

CAVITE



II. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

II.I. RISQUE NUCLEAIRE

Aucune installation industrielle et nucléaire n'est présente sur le territoire de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

II.2. CANALISATION DE MATIERES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (canalisation de gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est recensée sur la commune : une canalisation de gaz.

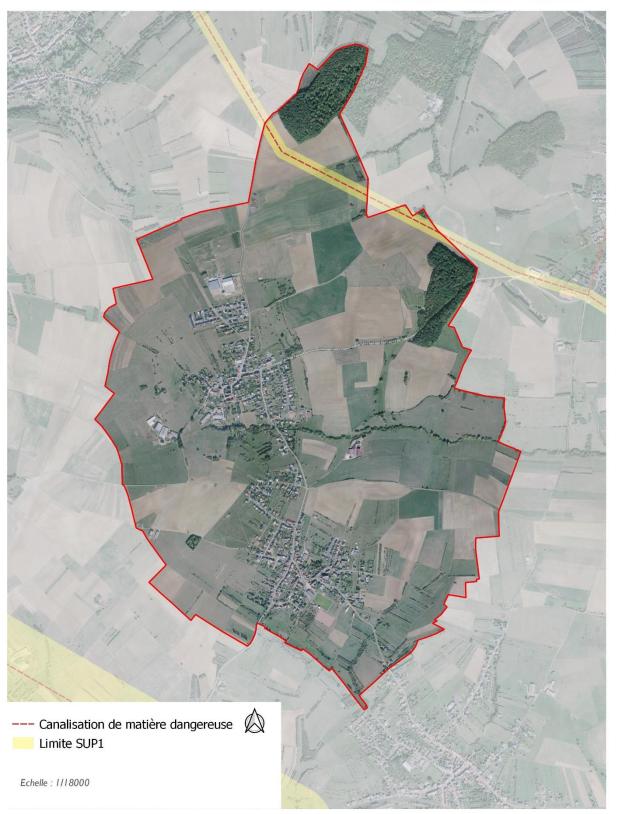
Ouvrages traversant la commune :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN300-1955-SARREGUEMINES-OETING	14,7	300	982,1	enterre	40	5	5

NOTA 1: Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

CANALISATION DE MATIERE DANGEREUSE



II.3. INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Aucune installation industrielle n'est recensée sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

II.4. POLLUTION DES SOLS

Il s'agit des différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

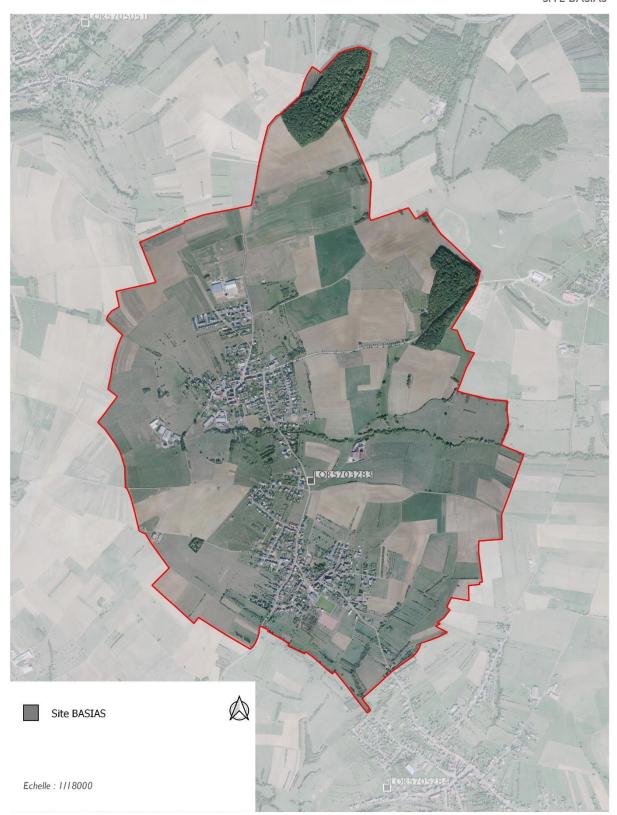
La commune n'est pas exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués.

Un ancien site industriel est cartographié sur le ban. Il s'agit de :

- LOR5703283 : Décharge brute dont l'activité est terminée.

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR n'est également non impactée par la réglementation sur les secteurs d'information des sols (SIS).

SITE BASIAS



II.5. LE RISQUE RADON

L'arrêté du 27 juin 2018 porte délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube).

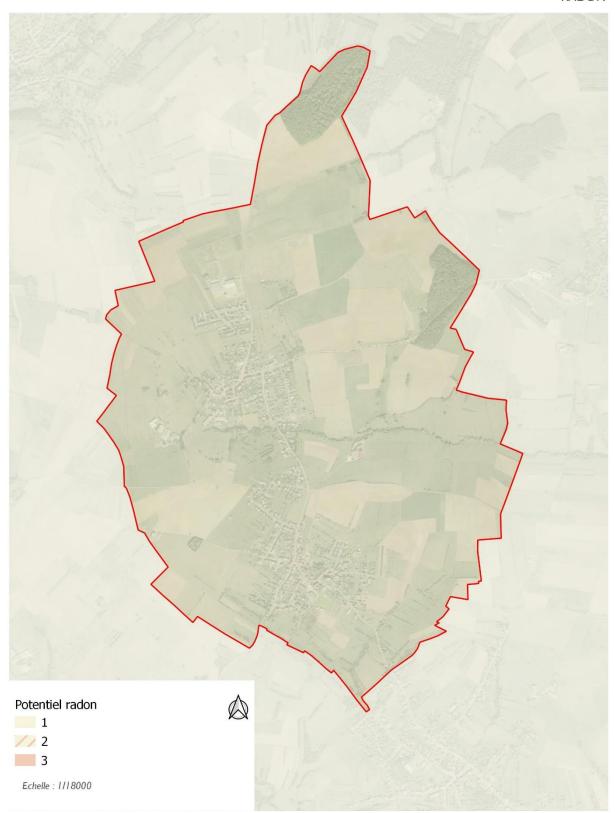
La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est une commune à **potentiel de** catégorie I.

Les communes à potentiel radon de catégorie I sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.



RADON



ANNEXE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

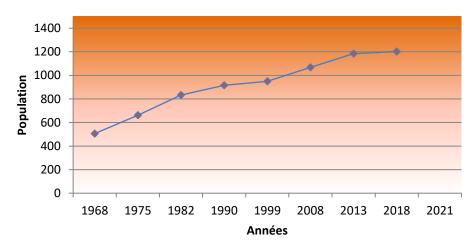
I. DEMOGRAPHIE - POPULATION

I.I. UNE POPULATION EN LEGERE AUGMENTATION

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR connaît une augmentation de sa population depuis 1968. La commune est passée de 506 habitants en 1968 à 1202 habitants en 2018 : sa population a augmenté de 138% en 50 ans.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
POPULATION (en nombre d'habitants)	506	662	833	916	949	1068	1185	1202

Evolution de la population depuis 1968

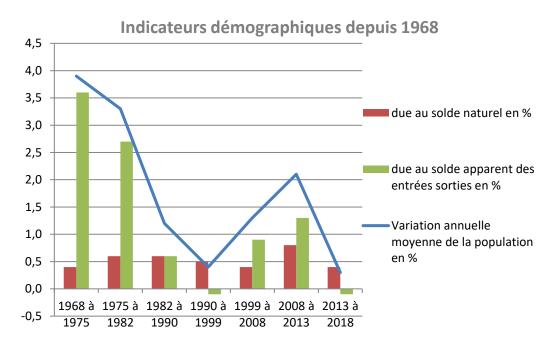


Population - Données INSEE 2018

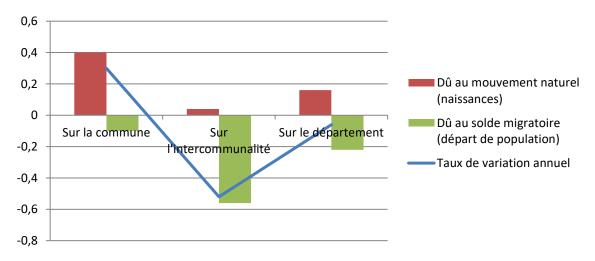


	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2008	2008/2013	2013/2018
Taux de variation annuel	+ 3,9 %	+ 3,3 %	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 1,3 %	+ 2,1 %	+ 0,3 %
Dû au mouvement naturel (naissances)	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %	+ 0,8 %	+0,4 %
Dû au solde migratoire	+ 3,6 %	+ 2,7 %	+ 0,6 %	- 0,1 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %	- 0,5 %

Taux de variation annuel (source INSEE - 2018)



Taux de variation annuel, soldes migratoire et naturel (source INSEE - 2018)



Taux de variation annuel, soldes migratoire et naturel sur la commune (2013-2018), sur la communauté d'agglomération Forbach Porte de France et en Moselle (sur la période 2012 à 201.



	2018	%	2008	%
	1202	100,0	1068	100,0
0 à 14 ans	200	16,6	183	17,2
15 à 29 ans	142	11,8	194	18,2
30 à 44 ans	278	23,1	227	21,3
45 à 59 ans	279	23,2	267	25,0
60 à 74 ans	219	18,2	148	13,8
75 ans ou plus	85	7,1	47	4,4

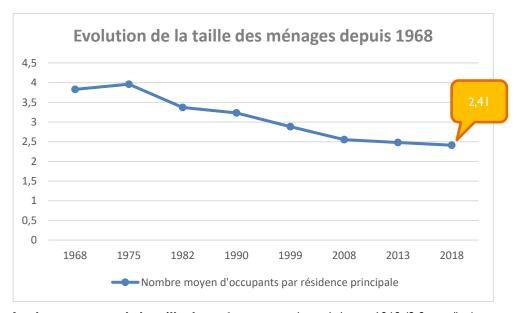
Répartition de la population par âge en 2018 (Source INSEE)

La population de moins de 20 ans représente (en 2018) 20,7% de la population totale et les moins de 15 ans représentent 17,1% de la population.

La tranche d'âge des plus de 60 ans représente 25,3% de la population totale (7,1% pour les plus de 75 ans). La tranche des plus de 60 ans est plus importante que la tranche d'âge des moins de 15 ans.

Par conséquent, la population de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est une population vieillissante.

I. II. UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES



Le desserrement de la taille des ménages est observé depuis 1968 (3,8 pers/log) alors qu'en 2018 on dénombre 2,4 personnes par logement.



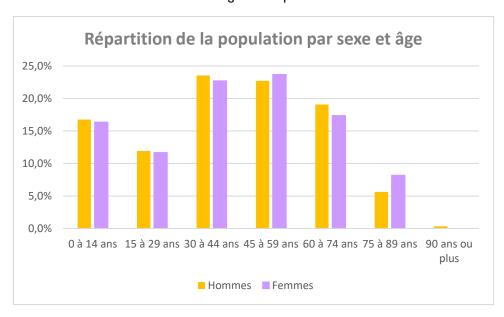
Entre 1968 et 2018, on observe un fort DESSERREMENT de la taille des ménages (passant de 3,8 hab/log à 2,4 hab/log; soit 0,02 habitant/logement en moins par ménage et par an sur 50 ans.

Rapporté sur une période de 10 ans, la taille des ménages a diminué, en moyenne, de 0,28 tous les 10 ans, sur cette période.

Ce phénomène est lié à la baisse du taux de natalité et à la décohabitation.

I. III. UNE POPULATION LEGEREMENT PLUS MASCULINE

Avec 603 hommes (50,2 %) pour 599 femmes (49,8 %), la population de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est légèrement plus masculine.



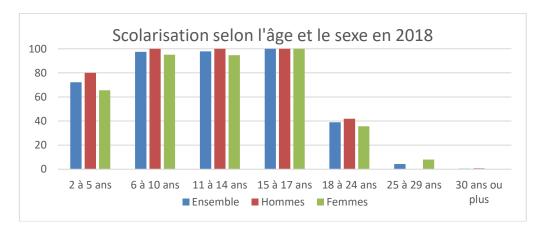
I. IV. LA SCOLARISATION

A NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, 72,2% des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés en 2018.

De 6 à 17 ans, la part de la population scolarisée atteint les 100% hormis chez les femmes de 6 à 14 ans.

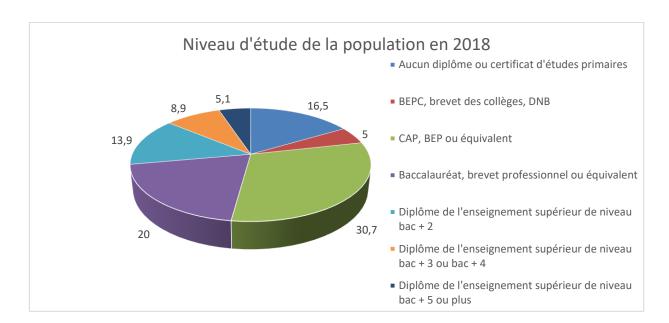
Seule 39 % des jeunes continuent leurs études après le baccalauréat.

Passé 25 ans, le taux de scolarité s'effondre à 4,3% pour les 25-29 ans et 0,5% au-delà de 30 ans.





16,5% de la population est sans diplôme et 5% possède uniquement le brevet des collèges. Environ un tiers de la population possède un CAP ou un BEP. Seul 20% de la population possède un baccalauréat et 27,9% dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.



II. L'OFFRE DE LOGEMENTS

En 2018, la commune comptabilisait 500 résidences principales, 7 résidences secondaires et logements occasionnels et 15 logements vacants soit 522 logements.

Le nombre de logements vacants représente 2,9 % du parc de logements. Ce taux est un taux relativement faible pour une commune de la taille de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

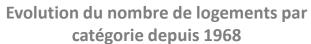
II. I. LES RESIDENCES PRINCIPALES

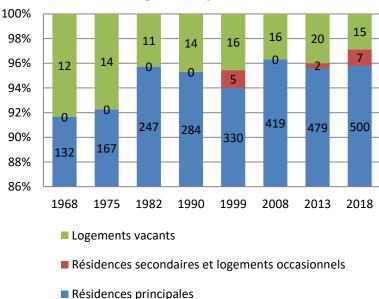
	Nombre	Pourcentage
Statut d'occupation	·	
Propriétaire	415	83,0 %
Locataire	73	14,6 %
Logé gratuitement	12	2,4 %
Nombre de pièces	2	0,4 %
2 3	10	2,0 %
	48	9,5%
4	106	21,3 %
5 et +	333	66,7 %
Types de logement		
Maison individuelle	449	86,0 %
Appartement	72	13,8 %

Caractéristiques des résidences principales (source INSEE, 2018)

Les habitants sont, pour la plupart, propriétaires de leur habitation principale (83%). 14,6% des habitants sont locataires et 2,4% logés gratuitement.







Evolution du nombre de logements (source INSEE, 2018)

II.2. L'OFFRE LOCATIVE DE LA COMMUNE

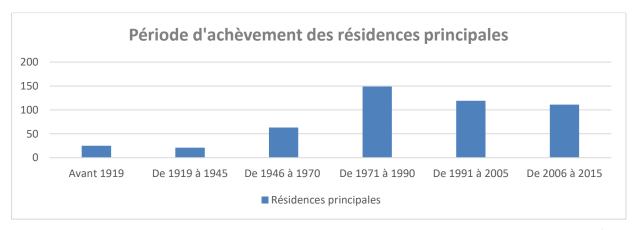
14,6 % des résidences principales de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR sont occupées par des locataires, en majorité en appartements.

Avoir du locatif pour une commune est intéressant, car cette situation permet un renouvellement de la population communale et de la population scolaire (maternelle et primaire) car des jeunes couples s'installent souvent en location avant de chercher à construire.

II.3. L'AGE DU PARC

Le graphique ci-contre nous montre la période d'achèvement des résidences principales sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

- 9,4% des constructions ont été réalisées avant 1946 (ce qui correspond au centre ancien du village).
- 43,4% des constructions ont été construites entre 1946 et 1990.
- 47,1% des constructions ont été réalisées entre 1991 et 2015.





II.4. LA PRESSION FONCIERE

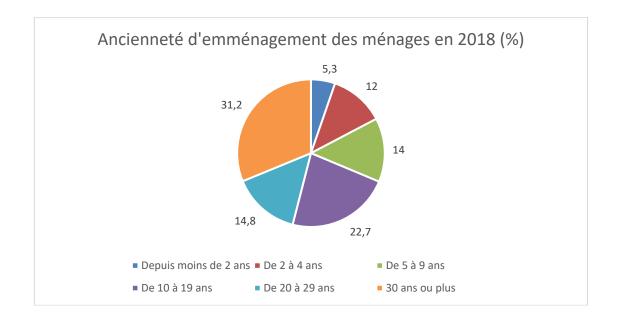
Sur les dix dernières années, les nouvelles constructions ont été relativement nombreuses notamment au début des années 2010 (données Mairie de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR) :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Logement : nouvelle construction	14	9	8	8	9	3	5	4	7	3	5	75
Logement : en réhabilitation	2		ı							ı		4

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR présente une certaine attractivité avec une moyenne de 7,5 nouvelles constructions par an sur les 10 dernières années.

Le parc de logement est occupé sur de longues durées. Environ 70% du parc est occupé depuis plus de 10 ans. De plus, seul 5,3% du parc est occupé depuis moins de 2 ans.

Peu de mouvements dans l'emménagement des logements.



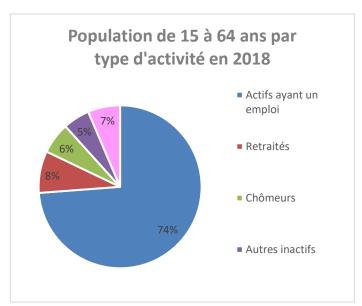


III. LES ACTIVITES ECONOMIQUES, LE TOURISME ET LES LOISIRS

III.I. LA POPULATION ACTIVE

La population de 15 à 65 ans (en âge de travailler) était, en 2018, de 781 personnes, soit 80 % de la population totale.

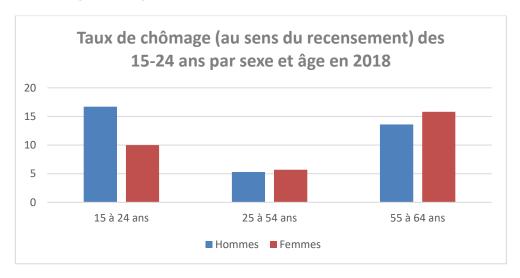
Le taux d'activité (actifs par rapport à la population des 15-64 ans) représentait 73,8%. Ce taux d'activité a progressé de 10 points entre 2008 et 2018.



	2018	2008
Ensemble	781	755
Actifs en %	80	71,8
Actifs ayant un emploi en %	73,8	63,7
Chômeurs en %	6,2	8,1
Inactifs en %	20	28,2
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,4	8,3
Retraités ou préretraités en %	8,3	11,7
Autres inactifs en %	5,3	8,1

En 2018, les chômeurs représentent 6,2% de la population active (-1,9 points par rapport à 2008).

Le chômage touche plus les 55-64 ans et les hommes.



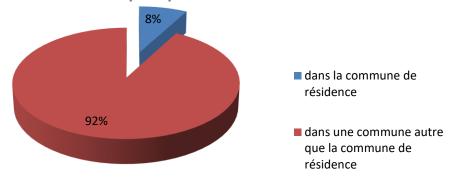


III.2. LES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

7,8% des actifs de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR travaillent dans la commune. 92,2% travaillent dans une autre commune mosellane ou allemande.

	2018	%	2008	%
Ensemble	584	100.0	486	100.0
Travaillent :				
Dans la commune de résidence	46	7,8	47	9,6
Dans une autre commune	538	92,2	439	90,4

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone





III.3. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DIVERSIFIEE ET NOTABLE

- LES ACTIVITES ARTISANALES

L'offre artisanale est relativement bien représentée.

Entreprise	Activité	Nb d'emplois
Lantiéri	ВТР	I
FS Déco Sol	Rénovation de sol	I
Bour Manuel	Auto entrepreneur tout travaux	I
Schouller	Construction	I
Lantz	Fossoyeur	1
Brechbiell	Electricité	1
Meyer Martine	Coiffure à domicile	1
Schouver Christelle	Coiffure à domicile	1
Institut Bohème	Bien être	1
Institut Jaming Stéphanie	Onglerie	l l
TOTAL		10

- ACTIVITE TOURISTIQUE

Aucun hébergement touristique n'est recensé sur la commune. Une piste cyclable traverse le ban communal.

- L'ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole est représentée par 6 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune

- 3 exploitations agricoles sont soumises au RSD et génèrent un périmètre de réciprocité de 50 m autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35m autour des silos.
- 3 exploitations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et génère un périmètre inconstructible de 100 m autour des bâtiments d'élevage, de stockage (bâtiment de stockage de matériel exclus) et des annexes (fosses, fumières, silos)

Une exploitation est en agriculture biologique (Collines des Pies à Nousseviller)



Projets et perspectives des exploitations agricoles

- -3 exploitations ont des projets d'agrandissement de leurs installations
- -3 exploitations se maintiennent sans changement

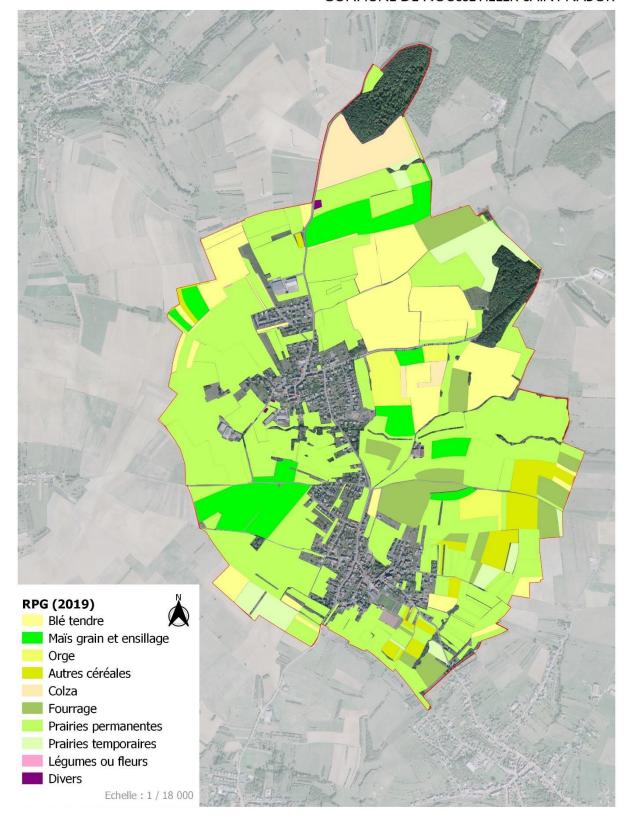
La Surface Agricole Utile (2019) de la commune est de 473 ha répartie pour 1/3 en culture-céréales et 2/3 en prairies.





REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

COMMUNE DE NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR





L'Institut National de l'Origine et de la qualité

(Source: https://www.inao.gouv.fr/)

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'INAO est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires : Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), Label rouge (LR) et agriculture biologique (AB).

Les textes législatifs et réglementaires prévoient que l'INAO doit être consulté pour avis dans le cadre de tous projets d'aménagement, d'urbanisation, ou de travaux concernant une zone d'appellation, ou des mesures d'expropriation concernant ce type de zone.

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est ainsi concernée par :

• L'IGP Bergamote de Nancy;

Description : La Bergamote de Nancy est une confiserie composée de sucre cuit parfumé à l'essence naturelle de Bergamote. Son poids unitaire est de 2 à 5 grammes. Sa forme est plate et carrée, sa couleur est transparente et ambrée.

Aire géographique : La Lorraine (Meuse, Meurthe et Moselle, Vosges)

Reconnaissance : La Bergamote de Nancy dispose d'un mode d'élaboration spécifique.

Fiche produit: https://www.inao.gouv.fr/produit/14242

• L'IGP Mirabelles de Lorraine

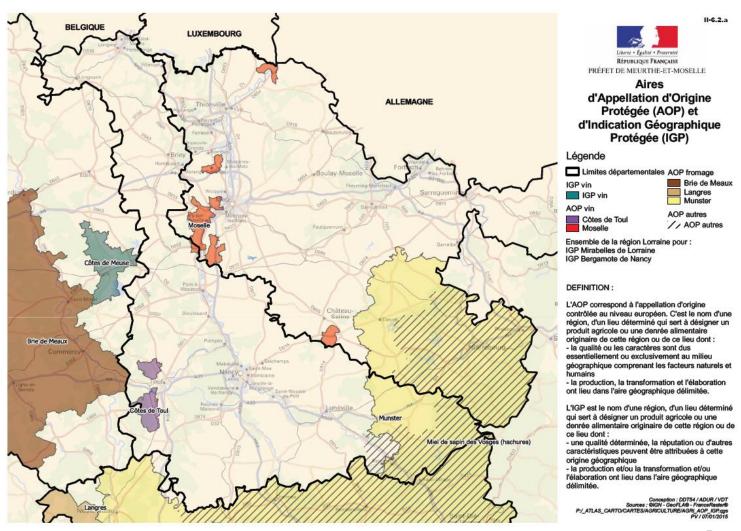
Description: La mirabelle de Lorraine est un fruit rond, jaune ou doré à maturité, à noyau libre, de petite taille (diamètre > 22mm), issu des clones des variétés populations Mirabelle de Nancy et Mirabelle de Metz telles quelles ont été inscrites en 1961 sous les n° 91 291 et 91 290 au catalogue officiel des espèces (Famille des Rosacées, espèce Prunus Insistitia).

Aire géographique : La Lorraine : les départements de Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges.

Reconnaissance : Les Mirabelle de Lorraine disposent d'un mode de production spécifique.

Fiche produit: https://www.inao.gouv.fr/produit/4486





Extrait du PAC

IV. LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET LES SERVICES

IV.I. UN TAUX D'EQUIPEMENT RELATIVEMENT IMPORTANT POUR UNE COMMUNE DE CETTE TAILLE

- ADMINISTRATIF

Les services administratifs de la commune sont constitués de la mairie située rue des Roses et d'un local technique localisé à proximité de la salle polyvalente.

- SCOLAIRE

L'école communale regroupe une école maternelle composée de 3 sections et une école élémentaire de 3 classes.

- SPORTIES

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR dispose de nombreux équipements sportifs : un stade de football avec un terrain principal et un d'entrainement, une aire de jeux, un terrain de boules.

- CULTURELS

La commune dispose d'une salle polyvalente.

- RELIGIEUX

Le patrimoine religieux de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est constitué de l'église de Nousseviller-Saint-Nabor et de l'église Saint Michel à Cadenbronn.

IV.2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La communauté d'agglomération de Forbach Porte de France a la compétence. La gestion du service public de l'eau est confiée à Véolia.

L'approvisionnement en eau provient essentiellement des achats d'eau auprès du Syndicat des Eaux du Winborn et de fournisseurs allemands. La Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement en service depuis avril 2002, date d'arrêt de l'utilisation des eaux d'exhaures minières.

En 2019, 53 382 m3 (données mairie) d'eau ont été consommés sur la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

Un château d'eau est présent au niveau des champs au bout de la rue de la montagne et un surpresseur en face de la rue de la source.

IV.3. LA DEFENSE INCENDIE

La défense incendie de Nousseviller-Saint-Nabord est assurée par 21 poteaux incendie conformes et 2 réserves incendie (une à Cadenbronn ; rue Saint Michel et une à Nousseviller au croisement des rue des Roses et des Acacias)

Les secteurs sans défense incendie correcte ne peuvent pas être considérés comme équipés.



IV.4. L'ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération de Forbach Porte de France est la structure compétente.

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR dispose d'un assainissement collectif géré à la station d'épuration de Sarreguemines – Welferding.

Trois points de rejet sont présents sur le ban : rue des fleurs à Cadenbronn, rue des lilas à Nousseviller et rue des roses à Nousseviller.

Le système d'assainissement collectif qui est raccordé à la STEU de la commune de Sarreguemines a une capacité de 68300 équivalent/habitant.

Un zonage d'assainissement a été approuvé, sur la commune, en 2012.

SARREGUEMINES Milieu récepteur Description de la station Chiffres clefs en 2019 Bassin hydrographique: RHIN-MEUSE Type: Eau douce de surface Nom: Rejet SARREGUEMINES Nom du bassin versant: Rhin Meuse Nom de la station : SARREGUEMINES (Zoom sur la Charge maximale en entrée : 50332 EH station) Code de la station : 025763101489 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : GRAND-EST Département : 57 Date de mise en service : 30/11/2003 Service instructeur : DDT 57 Maitre d'ouvrage : CASC Autosurveillance Exploitant : Valeur moyenne : 19196 m3/j Percentile95 : 30969 m3/j Débit de référence retenu : 30969 m3/j Production de boues : 424.78 tMS/an Zone Sensible: CM - La Sarre (y compris ses affluents et sous-aff Sensiblité azote: Oui (Ar. du 23/11/1994) Sensiblité phosphore: Oui (Ar. du 23/11/1994) Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) : Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer) Commune d'implantation : SARREGUEMINES Commune d'implantation : SARREGUEN Capacité nominale : 68300 EH Manuel d'autosurveillance validé : Oui Traitement requis par l'arrêté national 21/07/2015 : - Traitement secondaire - Dénitrification - Déphosphatation - Filières de traitement : Fau - Lit hactérien Respect de la réglementation nationale en Conforme en équipement au 31/12/2019 : Oui Date de mise en conformité : 01/01/2006 Abattement DBO5 atteint : Non Abattement DCO atteint : Oui Abattement Ngl atteint : Oui Abattement Pt atteint : Oui Conforme en performance en 2019 : Non Eau - Lit bactérien Boue - Filtration à plateaux Agglomération d'assainissement Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 020000157631 Nom de l'agglomération : 030000157631 Nom de l'agglomération : SARREGUEMINES Commune principale : SARREGUEMINES Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E Taille de l'agglomération en 2019 : 50332 EH Somme des charges entrantes : 50332 EH Somme des capacités nominales : 68300 EH - Liste des communes de l'agglomération : BLIES-BRUCK BLIES-BERSING BLIES-GUERSVILLER DIEBLING FRAUENBERG GROSBLIEDERSTROFF HUNDLING Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui Date de mise en conformité : 31/12/2016 Respect de la réglementation en 2018 Respect de la réglementation en 2017 Respect de la réglementation en 2016 Chiffres clefs en 2018 Respect de la réglementation en 2015 Chiffres clefs en 2017 Respect de la réglementation en 2014 Chiffres clefs en 2016 précédent | suivant | accueil Chiffres clefs en 2015 HUNDLING Chiffres clefs en 2014 IPPLING METZING NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR SARREGUEMINES TENTELING

IV.5. LES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. Le transport et le traitement des déchets sont pris en charge par le Syndicat Mixte de transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est (SYDEME).

Le ramassage des ordures en sacs multiflux a lieu une fois par semaine (le mardi) sous trois sacs de couleurs différents : l'orange pour les recyclables, le vert pour les biodéchets et le bleu pour les déchets résiduels.

Trois containers à carton et à verres sont présents sur le ban communal (rue des peupliers à Cadenbronn, à la voie romaine et rue des roses à Nousseviller-Saint-Nabor).

La déchetterie la plus proche se situe à Diebling.

- ✓ Un taux d'équipements relativement important
- ✓ Eau potable, assainissement et ordures ménagères : Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France



IV.6. LES VOIES DE COMMUNICATION

- LES ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par deux routes départementales non classées en Route à Grande Circulation :

- La RD31B qui permet de rejoindre la RD31BIS (voie rapide reliant Grosbliederstroff à Forbach);
- La RD 81 qui permet de relier Grosbliederstroff à Metzing.

Comptages sur les RD

RD	PR et Année de Comptage	Nombre de Véhicules/jour	% de PL	Observations
RD 31B	PR 1 + 000 en 2018	1 474 véh/j	4 %	Point de comptage sur le ban de la Commune de KERBACH
	PR 4 + 000 en 2018	1 732 véh/j	6,47 %	Point de comptage sur le ban de la Commune de METZING
RD 81	PR 12 + 500 en 2018	2 854 véh/j	1,93 %	Point de comptage sur le ban de la Commune de ROUHLING (en limite avec le ban communal de GROSBLIEDERSTROFF)

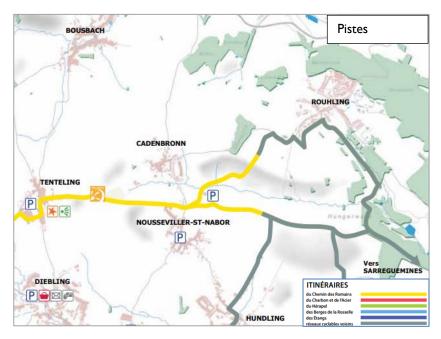
- LES DESSERTES DE QUARTIER

Les dessertes de quartiers constituent le réseau interne au bourg. Ces voies irriguent le cœur historique du village de Nousseviller et Cadenbronn et les différentes rues adjacentes aux voies départementales.

- LES LIAISONS DOUCES

Une piste cyclable « le chemin des romains » mis en place par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France » traverse le territoire en lien avec les communes voisines.

Ce circuit, sans difficulté majeure, longe une ancienne Voie Romaine.



- LES TRANSPORTS EN COMMUN

La commune est desservie par les transports en commun par la ligne :

- La ligne Fluo Grand Est 24: Saint-Avold - Sarreguemines

La gare la plus proche se situe sur la commune limitrophe d'HUNDLING au Sud du ban communal. Elle permet de relier Sarreguemines et Béning-lès-Saint Avold en bus. 24



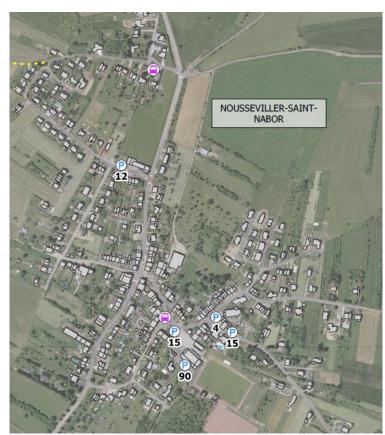
- LE STATIONNEMENT

La répartition des places de stationnement est très hétérogène en fonction des quartiers de la commune. Cela s'explique bien entendu par la présence ou non d'équipements publics.

Dans cette analyse, uniquement les places publiques marquées, ont été comptabilisées.

Il y en a au total 217, réparties de la manière suivante :

- 172 sur Nousseviller localisées principalement au centre du village autour de la salle polyvalente et aux abords de l'école.
- 45 sur Cadenbronn assez dispersées.





IV.7. LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Nousseviller Saint Nabor bénéficie du service de fibre de Très haut débit.

